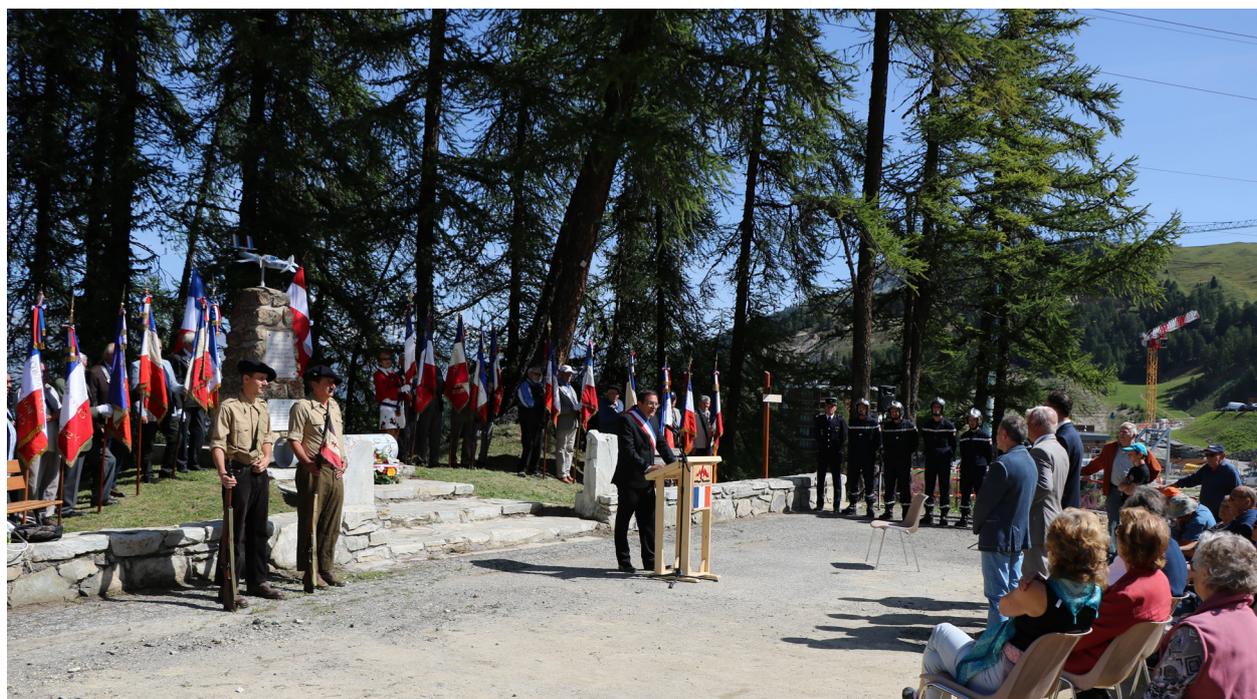


COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 03 JUILLET 2017



73e Commémoration du parachutage de La Plagne, le 15 août 2017, en présence de Jean Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, des élus, d'Auguste Picollet, conseiller départemental, d'Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Bellentre, de Lucien Spigarelli, président de la communauté de communes des Versants d'Aime, de Georges Bérard, président des anciens combattants de Macot La Plagne, de l'association «mémoire militaire de Tarentaise», des anciens combattants de la vallée de Tarentaise et des pompiers de La Plagne.



la Plagne Tarentaise

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept

Le 3 juillet à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc Boch, maire,

MM. Favre Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, Renaud Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIÈRE Christiane, 6e adjointe, Mme HOËN Martine, 8e adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, BRUN Séverine, GIROD GEDDA Isabelle, EMPRIN Sylvie, FAGGIANELLI Evelyne, LIZEROUX Marion, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BLANCHET Jean-Luc, BOUZON Charles, DANCRE Francis, KOUMANOV Stefan, LUISET René, OUGIER Pierre, OUGIER Raphaël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, TRESALLET Anthony, conseillers municipaux

Excusés :

Mme GROEZTINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe (pouvoir à POUSSIN Roger), M. HANRARD Bernard, 7e adjoint (pouvoir à GONTHIER Pierre)

Mmes BERTRAND Chantal (pouvoir à GENSAC Véronique), FERRARI Valérie (pouvoir à TRESALLET Anthony), MARCHAND MAILLET Patricia (pouvoir à DANCRE Francis), conseillères municipales

MM. BORNAND Jérémy (pouvoir à ANXIONNAZ Didier), MORIN Sébastien (pouvoir à PELLICIER Guy), OLLINET Alain (pouvoir à HOËN Martine), SERVAJEAN Daniel (pouvoir à BUTHOD-GARCON Freddy),

OUGIER-SIMONIN Joël, BROCHE Richard, conseillers municipaux

Absents :

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, CLEYRAT Christian, COLLOMB Pascal, GIROND Emmanuel, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme ASTIER Fabienne est élue secrétaire de séance

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la démission de Sylvie BÉRARD pour des raisons personnelles. L'effectif du conseil municipal de La Plagne Tarentaise est désormais de 52 élus.

Monsieur le maire présente le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune déléguée de Macot La Plagne.

La commune déléguée de Macot La Plagne procède à la révision de son Plan Local d'Urbanisme ; il importe qu'au cours de la procédure d'élaboration un débat ait lieu sur le projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, document qui expose et fixe les objectifs du PLU. Ce dernier est établi à l'issue des divers diagnostics et des objectifs initiaux affichés par le conseil municipal.

Monsieur le maire insiste sur le fait que le PADD est l'expression d'un projet politique et une réponse aux besoins du territoire.

Il définit à la fois :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de remise en état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Il fixe les objectifs chiffrés de la modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Le PADD présenté à l'assemblée détermine 5 orientations interdépendantes.

1 – la valorisation et la protection des ressources au cœur de l'attractivité du territoire :

- Par la mise en valeur des éléments caractéristiques de l'identité communale, le renforcement de la qualité du cadre de vie, la préservation des activités agricoles
- En faisant de la biodiversité un outil de valorisation d'aménagement, et de réduction des risques et nuisances

2 – un développement démographique conforté mais maîtrisé par l'encouragement du développement résidentiel, l'optimisation du foncier pour atteindre un objectif de modération de la consommation d'espace ;

3 – le renforcement du développement touristique « 4 saisons » cohérent et structuré :

- Par le renforcement des valeurs identitaires, la création de pôles d'activités complémentaires, l'amélioration de la communication interne et externe, la structuration de l'offre touristique « 4 saisons » via un plan marketing expérientiel et la poursuite de projets d'aménagements structurants ;

4- le confortement de l'activité commerciale et des services publics par le confortement du tissu commercial du quotidien et les services à l'année pour favoriser et soutenir l'habitat permanent, la « priorisation » de l'habitat permanent à proximité des services et équipements publics pour insuffler une dynamique.

5 – l'amélioration de la mobilité et des déplacements doux par la favorisation du développement du vélo, la déviation de la circulation du bourg, l'établissement d'un plan de mobilité facilitant la connexion entre les stations et l'amélioration des accès aux stations par la création d'une liaison câblée entre Aime-gare et La Plagne. (projet en cours d'étude et non validé pour l'instant).

Suite à cette présentation, un débat s'engage avec comme points particuliers :

- l'ascenseur vallée/station : il ressort du débat que cet appareil assurerait une liaison véritable entre le fond de vallée et Plagne Centre, que la réalisation de cet équipement serait une réelle opportunité.

Les élus précisent que cette remontée mécanique ne devrait en rien interférer sur l'aménagement et le renouvellement du parc du domaine skiable. Elle aurait un statut différent au titre du déplacement prévu par le SCoT Tarentaise Vanoise.

- L'accent est également mis sur le renouvellement et l'amélioration du parc de remontées mécaniques tout particulièrement l'aménagement dit du secteur du Glacier et ce, à court terme.

- Pour répondre à une question, il est précisé que le parc résidentiel constitue l'évolution du type de logements que connaît toute personne ou couples au long de sa vie (location, primo accédant, logement plus grand, maison individuelle...)

- Sur l'éventualité de pouvoir construire des logements en résidence principale en station, il est répondu qu'aujourd'hui, eu égard à l'importance du parc immobilier dans ces secteurs, il n'est pas souhaitable de concevoir de telles constructions qui ne seraient pas pérennes, notamment en raison des expériences précédentes et de l'évolution des parcs résidentiels

- Enfin, il est évoqué le statut des lits froids, et les mesures prévues pour permettre leur remise sur le marché. Aujourd'hui, si le PADD en fait état, le document d'urbanisme envisagera toutes les pistes susceptibles d'y arriver. Monsieur le maire souligne par ailleurs l'action menée par les représentants de la commune déléguée de Bellentre qui pourra servir de « lieu d'expérimentation ».

Pour clore le débat, il en profite par ailleurs pour rappeler à l'ensemble des élus qu'un dossier est mis à leur disposition ainsi qu'à celle du public au service urbanisme et à la salle omnisports.

Monsieur le maire demande aux élus l'autorisation de passer les points suivants en début de séance :

- Bilan de la concertation – arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Valezan
- Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Le conseil municipal approuve la modification de l'ordre des délibérations proposées au vote.

Urbanisme

1. BILAN DE LA CONCERTATION - ARRÊT DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été élaboré, le débat sur les orientations générales du PADD qui a eu lieu le 05 septembre 2016, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le pro-

jet. Il explique, qu'à ce jour, un bilan de la concertation pour le projet de PLU doit être fait et doit être établi afin de l'arrêter par délibération du conseil municipal. Il sera ensuite communiqué aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont souhaité être consultés.

Monsieur Pierre GONTHIER donne lecture du document de synthèse portant sur l'ensemble des modalités de concertation mises en œuvre pendant toute la durée d'élaboration du PLU, en conformité avec la délibération du conseil municipal du 23 octobre 2014 (réunions publiques, mise à disposition du public d'un registre....). Monsieur le maire indique que les principales observations du public dans le cadre de la concertation ont concerné les points suivants :

- les objectifs de modération de la consommation foncière, qui implique des déclassements de terrain
- les modalités d'urbanisation des zones A Urbaniser, objets des OAP

- la « maîtrise » des choix de développement de Valezan par les élus de Valezan
- la nécessité d'un développement maîtrisé par la commune, avec une diversité de logements pour permettre à chacun de se loger et pour faire venir ou garder des jeunes, pour le maintien des services tels que l'école
- le maintien ou le classement de terrains en zone constructible

Ces observations ont contribué à l'enrichissement et à des ajustements du projet, sans remettre en cause les orientations générales choisies par la municipalité et la compatibilité du PLU avec les documents supra-communales.

Monsieur Pierre GONTHIER demande ainsi aux élus de tirer un bilan de la concertation, et d'arrêter le projet de PLU. Suite à la transmission de ce projet aux personnes publiques concernées, ils auront un délai de 3 mois pour donner leur avis.

Suite à cet avis, une réunion sera organisée pour prendre en compte les différentes réponses.

Ensuite une enquête publique aura lieu, suivie d'une approbation du conseil municipal dans un délai de 6 mois. Le conseil municipal tire le bilan de la concertation engagée durant tout le temps de l'élaboration du projet de PLU, tel que mentionné ci-dessus et annexé à la présente et arrête le projet de PLU de la commune déléguée de Valezan. (Votants : 42, pour : 42)

2. MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le maire informe que dans le cadre de la fusion des communes historiques de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot la Plagne et Valezan, il convient de procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Il précise que celui de Macot La Plagne date de 1961 et celui de Bellentre de 1959. Seules les communes déléguées de la Côte d'Aime et de Valezan ont des tableaux mis à jour.

Monsieur le maire explique que celui de Macot est en cours de mise à jour. La mise à jour de Bellentre va débuter.

Le but est de réaliser un tableau répertoriant l'ensemble des 4 communes déléguées.

Le conseil municipal approuve le classement des voies communales de La Plagne Tarentaise. (Votants : 42, pour : 42)

Finances

3. TARIFS DU CINÉMA DE MONTCHAVIN LA PLAGNE — COMPLÉMENT

Monsieur Anthony FAVRE explique que le projectionniste du cinéma de Montchavin, lors de son bilan de fin de saison dernière, a fait une proposition au conseil communal de Bellentre afin d'optimiser l'utilisation de la salle pour sa mise en valeur au sein de la station. L'idée est de pouvoir organiser avec différents prestataires dont l'office de tourisme des projections dans le cadre de l'animation de la station. Mais pour ce faire et afin de promouvoir le cinéma, il est nécessaire d'adopter un nouveau tarif exceptionnel pour la vente des tickets de cinéma au prix de 2 € la place ; étant entendu que ces places ne seront vendues que dans le cadre d'animations dites « promotionnelles ».

La décision d'utiliser ces places promotionnelles se fera en concertation avec les élus.

Le conseil municipal approuve le nouveau tarif exceptionnel de 2 € par personne et par séance dans le cadre d'animations promotionnelles. (Votants : 42, pour : 42)

4. TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE, ÉCOLES DES COMMUNES DÉLÉGUÉES DE BELLENTRE, LA CÔTE D'AIME ET MACOT LA PLAGNE

Madame Christiane CHARRIÈRE propose au conseil municipal que le prix de la cantine scolaire des écoles de la commune, bénéficiant des repas fabriqués et livrés par la cuisine centrale située à Plagne Centre, à savoir les communes déléguées de Bellentre, La Côte d'Aime et Macot La Plagne, soit identique pour l'ensemble du territoire.

Elle propose ainsi les tarifs suivants : 4,15 € par repas à compter de la prochaine rentrée scolaire (2017) et montant fixé à 8,30 € par repas pour les enfants en inscription hors délai ou en accueil d'urgence, 1,50€ pour les PAI (Projet d'Accueil Individualisé dans le cadre des allergies alimentaires).

Le conseil municipal approuve la tarification proposée ci-dessus pour les restaurants scolaires des communes déléguées de Macot La Plagne, Bellentre et La Côte d'Aime. (Votants : 42, pour : 42)

5. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GÉNÉRAL ET DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DES BUDGETS ANNEXES PARKINGS ET EAU

Madame Severine BRUN présente la décision modificative n°2 du budget Général et la décision modificative n°1 des budgets annexes parkings et eau.

Madame Séverine BRUN explique que ces décisions modificatives ont pour objectif de réajuster les budgets afin de maintenir la sincérité budgétaire.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°2 du budget Général et la décision modificative n°2 des budgets annexes parkings et eau. (Votants : 42, pour : 42)

6. BUDGETS LA PLAGNE TARENTEISE — DURÉES D'AMORTISSEMENTS

Madame Severine BRUN rappelle la délibération n°2013-091 de la commune de Macot La Plagne qui fixait le principe d'amortissement et précise que suite au passage en commune nouvelle, il convient de fixer à nouveau les durées d'amortissement des biens figurant dans l'actif depuis le 1er janvier 2016.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans
- des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans
- des subventions d'équipement versées, amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations, ou de 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Pour les autres immobilisations, monsieur le maire propose les durées d'amortissements suivantes pour le budget principal La Plagne Tarentaise et pour le budget annexe Parkings :

| Biens | Durées d'amortissements |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Logiciel | 2 ans |
| Voiture | 10 ans |
| Matériel et outillage | 6 ans |
| Camion et véhicule industriel | 15 ans |
| Mobilier | 15 ans |
| Matériel de bureau électrique ou électronique | 10 ans |
| Matériel informatique | 5 ans |
| Matériel classique | 10 ans |
| Coffre fort | 30 ans |
| Installation et appareil de chauffage | 20 ans |
| Appareil de levage et ascenseur | 30 ans |
| Equipements garages et ateliers | 15 ans |
| Equipements des cuisines | 15 ans |
| Equipements sportifs | 15 ans |
| Equipements de voirie | 30 ans |
| Autre agencement et aménagement de terrain | 30 ans |
| Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie | 20 ans |
| Bien de faible valeur inférieure à 1.000 € | 1 an |
| Infrastructures lourdes (parkings) | 50 ans |
| Immeuble de rapport | 33 ans |

Le conseil municipal adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus. (Votants : 42, pour : 42)

7. APPROBATION D'UN COMPLÉMENT DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION AOM POUR 2017

Madame Marion LIZEROUX rappelle que l'association AOM a déjà été attributaire d'une subvention de 5 000 euros, par délibération en date du 03 avril, destinée à l'organisation de la fête annuelle du village « La Macotaise ».

Elle propose d'attribuer une aide complémentaire de 5 000 euros, soit un total de 10 000 euros, cette subvention devant être exclusivement utilisée pour l'organisation de la fête annuelle du village « La Macotaise ». Un bilan précis et détaillé, accompagné des factures justificatives devra être communiqué dans un délai d'un mois après versement des 5 000 euros.

Cette somme étant affectée à une animation, la non justification des fonds donnera lieu au remboursement du trop-perçu par l'association AOM à la collectivité.

Le conseil municipal approuve le versement d'un complément de subvention de 5000 euros à l'association AOM pour l'organisation de la fête du village « La Macotaise ». (Votants : 42, pour : 42)

Administration générale

8. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE DANS LE CADRE DE L'AUDIT DE MÉDIATION DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE

Monsieur Anthony FAVRE explique que le conseil d'administration du Parc National de la Vanoise s'est réuni mardi 3 mai 2017 pour analyser les propositions issues de la médiation réalisée à l'automne dernier.

L'objectif de cet audit est de rétablir le dialogue entre le parc et les communes de l'aire d'adhésion.

Il est, en conséquence, nécessaire de nommer des représentants de la commune de La Plagne Tarentaise pour participer aux séances de médiation.

La commune historique de Bellentre étant la commune concernée directement par le Parc National de la Vanoise, il est proposé de nommer Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée et madame Maryse BUTHOD, adjointe, comme représentants.

Le conseil municipal accepte de nommer, à l'unanimité comme représentants de la commune auprès du Parc National de la Vanoise, M. Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée et Mme Maryse BUTHOD, adjointe. (Votants : 42, pour : 42)

9. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE ET LE VVF

Monsieur Anthony FAVRE explique que le VVF est implanté depuis 1972 à Montchavin La Plagne. Un contrat spécifique le lie à la commune puisque cette dernière est propriétaire du foncier et du bâti.

Il soumet ensuite le projet de convention de partenariat à intervenir pour une durée de trois ans et expose

les conditions prévues.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire de la commune déléguée de Bellentre à signer tous documents afférents à la présente et notamment ladite convention de partenariat à intervenir avec le VVF. (Votants : 42, pour : 42)

10. CONVENTION DE SUIVI MÉDICAL ENTRE LE DOCTEUR RODRIGUEZ (MÉDECIN RÉFÉRENT) ET CERTAINS SERVICES DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Madame Christiane CHARRIÈRE explique que les établissements et services d'accueil pour les jeunes enfants doivent s'assurer, par voie conventionnelle, du concours régulier d'un médecin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, ou à défaut, d'un médecin généraliste possédant des compétences particulières en pédiatrie. Elle rappelle que les services périscolaires et de restauration scolaire de la commune déléguée de Macot La Plagne sont suivis depuis 2007 par le Dr RODRIGUEZ, qui connaît les services, les agents et certains enfants.

Dans la mesure où ce praticien donne toute satisfaction, et qu'il n'a pas souhaité augmenter le montant de sa rémunération depuis 2007 (50 € par semestre), madame Christiane CHARRIÈRE propose de reconduire la convention avec le Dr Rodriguez pour une durée de 3 ans.

Elle soumet donc à l'approbation du conseil le projet de renouvellement de convention ci-après annexé, et indique que cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit du 1er septembre 2017 au 31 août 2020.

Le conseil municipal approuve le projet de convention à passer avec le Docteur Nicolas RODRIGUEZ, médecin référent et la commune déléguée de Macot La Plagne, pour une durée de 3 ans. (Votants : 42, pour : 42)

11. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS

Madame Christiane CHARRIÈRE présente au conseil municipal le projet de règlement intérieur du multi accueil les p'tits bonnets, considérant qu'il y a lieu de valider celui-ci annuellement ou lors de modifications particulières. Le règlement est présenté dans le cadre de sa validation annuelle.

Le conseil municipal valide le règlement intérieur du multi accueil les p'tits bonnets tel que présenté. (Votants : 42, pour : 42)

12. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Madame Isabelle GIROD-GEDDA expose qu'à compter de septembre 2017 la fourniture et la livraison des repas du service communal de restauration scolaire à l'école de la commune déléguée de Bellentre seront assurées par la cuisine centrale de Plagne Centre. Elle précise que ce service fonctionnera toute l'année scolaire. Madame Isabelle GIROD-GEDDA propose donc d'approuver le règlement intérieur du restaurant scolaire de la commune déléguée de Bellentre.

Le conseil municipal valide le règlement intérieur du restaurant scolaire de la commune déléguée de Bellentre tel que présenté. (Votants : 42, pour : 42)

13. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

Madame Martine HOËN présente au conseil municipal le projet de règlement intérieur du restaurant scolaire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, considérant qu'il y a lieu de valider celui-ci annuellement ou lors de modifications particulières. Le règlement est présenté dans le cadre de sa validation annuelle.

Le conseil municipal valide le règlement intérieur du restaurant scolaire de la commune déléguée de La Côte d'Aime tel que présenté. (Votants : 42, pour : 42)

14. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Madame Christiane CHARRIÈRE présente au conseil municipal le projet de règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires de la commune déléguée de Macot La Plagne, considérant qu'il y a lieu de valider celui-ci annuellement ou lors de modifications particulières. Le règlement est présenté dans le cadre de sa validation annuelle.

Le conseil municipal valide le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires de la commune déléguée de Macot La Plagne tel que présenté. (Votants : 42, pour : 42)

15. MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ÉTÉ DE 2024

Le conseil municipal apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique. (Votants : 42, pour : 42)

16. PARTICIPATION DE LA COMMUNE À LA CARTE PASS'PLAGNE

Madame Patricia BÉRARD rappelle au conseil municipal que la Maison du Tourisme avait mis en place depuis 2008 un produit en direction de la clientèle : la carte Pass'Plagne. La commune historique de Macot La Plagne préfinançait une partie du coût de ces cartes pour les jeunes de la commune qui seraient intéressés. L'objectif est de les inciter et de les aider à pratiquer un certain nombre d'activités (sports, ...) et de favoriser leurs déplacements, puisque cette carte peut être utilisée pour payer les transports vallée/station et station/vallée (navettes bus). Pour faire suite d'une part à la création d'un Office de Tourisme unique (OTGP) et d'autre part à la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise au 1er janvier 2016, il y a lieu de délibérer afin de permettre l'application de ce dispositif sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

Par ailleurs, pour des raisons d'organisation, les cartes seront désormais en vente à l'Office du Tourisme.

(Votants : 42, pour : 42)

17. SECTORISATION SCOLAIRE PAR LIEU DE RÉSIDENCE - COMMUNES DÉLÉGUÉES

Conformément aux dispositions de la loi et du code de l'Éducation, Anthony FAVRE rappelle que l'inscription scolaire, la construction des écoles du cycle primaire, leur financement, leur entretien et leur fonctionnement relèvent de la compétence et de la responsabilité des communes. Ainsi, il appartient à celles-ci de fixer, par la sectorisation scolaire, le ressort de chacune des écoles maternelles et élémentaires situées sur leur territoire.

Monsieur Anthony FAVRE explique que la municipalité souhaite mettre en place une sectorisation scolaire sur le territoire de la commune garantissant l'égalité d'accès de tous les enfants à l'école, basée sur une équité.

Ce principe s'oppose à la mise en concurrence des écoles entre elles et donc à la sélection des enfants pour l'accès aux établissements scolaires qui seraient les plus demandés dans le cadre des demandes de dérogation.

Afin de formaliser les pratiques dans le domaine de la sectorisation scolaire, la collectivité souhaite que le principe retenu pour les inscriptions scolaires soit le lieu de résidence de l'enfant par commune déléguée, soit :

- Un enfant résidant sur la commune déléguée de Bellentre sera inscrit dans une des écoles de cette commune déléguée.
- Un enfant résidant sur la commune déléguée de La Côte d'Aime sera inscrit à l'école de cette commune déléguée.
- Un enfant résidant sur la commune déléguée de Macot La Plagne sera inscrit dans une des écoles de cette commune déléguée.
- Un enfant résidant sur la commune déléguée de Valezan sera inscrit à l'école de cette commune déléguée.

La commune se réserve également le droit de modifier la sectorisation scolaire afin d'équilibrer les effectifs entre différentes écoles et de tenter d'éviter les fermetures de classes.

Monsieur Anthony FAVRE ajoute que toute demande de dérogation sera examinée attentivement par la commission de dérogation, exceptée dans les conditions suivantes prévues par la loi :

- 1) Les raisons relatives aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées.

A noter que l'amplitude horaire suffisante des garderies, mais incompatible avec les horaires de travail des parents, justifie le refus de dérogation (voir la jurisprudence).

- 2) A la scolarisation d'un frère ou d'une soeur déjà inscrit dans un établissement scolaire de la même commune.

- 3) A des raisons médicales. L'état de santé nécessitant, après attestation établie par médecin de santé scolaire ou agréé, une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant se faire dans la commune de résidence.

Monsieur Anthony FAVRE insiste sur le fait que l'école de Bellentre a réussi à obtenir un deuxième poste d'instituteur pour 22 élèves pour l'année scolaire 2017-2018.

Madame Patricia BÉRARD souhaite connaître l'avis de la commission scolaire de La Plagne Tarentaise à ce sujet. Madame Martine HOËN ne voit aucun inconvénient à la sectorisation si l'intérêt de l'enfant reste prioritaire. Elle souhaite réellement que chaque demande de dérogation faite par les parents soit étudiée en commission avant tout refus ou acceptation en respectant bien les enfants comme les personnes ayant fait la demande.

Pour le moment, une réflexion est en cours pour étudier la meilleure composition pour cette commission.

Monsieur Anthony FAVRE est étonné par la demande de madame Patricia BÉRARD et souhaite rappeler que la préservation des écoles des communes historiques est un des points prioritaires de la charte de la commune nouvelle.

Madame Christiane CHARRIÈRE est d'accord sur ce point mais elle redoute la prochaine rentrée et les demandes futures de dérogation.

Monsieur Anthony FAVRE répond qu'il suffit de s'appuyer sur la réglementation mise en place par la sectorisation scolaire.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA explique que la commune déléguée de Bellentre met tout en oeuvre pour améliorer l'accueil et le confort des enfants sur la commune et ainsi conserver ses écoles. Elle souhaite attirer l'attention sur le fait que les élus de la commune déléguée de Bellentre sont déçus de ce qui se passe et que l'école aurait dû ouvrir une deuxième classe ; ce qui ne sera pas le cas puisque des enfants sont partis. Malgré tout, il sera quand même possible d'avoir un deuxième instituteur.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA regrette le manque de solidarité de certains habitants entre eux et envers l'école de leur village.

Madame Martine HOËN souhaite que soit ajouté dans les dérogations possibles, l'absence d'assistantes maternelles sur la commune déléguée. Elle ajoute qu'il est important également de communiquer sur les conséquences des départs des enfants des écoles des communes historiques qui pourraient entraîner la fermeture de celles-ci.

Madame Véronique GENSAC estime qu'il est important que les communes déléguées trouvent une entente sur ce point car l'école est une priorité pour chaque village et sa fermeture peut-être dramatique.

Le conseil municipal accepte le principe de sectorisation scolaire sur la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 42, pour : 40, abstentions : 2, Christiane CHARRIÈRE et Marion LIZEROUX)

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, monsieur le maire souhaite évoquer les temps d'activités périscolaires (TAP).

Suite à la demande de l'inspecteur académique de prendre une décision sur le rythme scolaire des écoles de la commune pour la rentrée 2017-2018, monsieur le maire aimerait connaître le retour du sondage réalisé dans chaque école.

En ce qui concerne la commune déléguée de Bellentre, madame Isabelle GIROD GEDDA indique que les 3 écoles ont souhaité garder le rythme à 5 jours compte tenu du délai plutôt court pour modifier les emplois du temps.

Concernant la commune déléguée de la Côte d'Aime, madame Martine HOËN explique que le souhait est d'utiliser l'année 2017-2018 comme année de transition pour pouvoir organiser la rentrée scolaire 2018 sur une semaine à 4 jours. Pour la rentrée 2017, la semaine à 5 jours est donc conservée. En revanche, Martine HOËN a bien spécifié aux parents d'élèves que si la subvention de l'Etat n'était pas maintenue, une participation financière serait demandée pour les temps d'activités périscolaires.

Monsieur Pierre GONTHIER indique que la commune déléguée de Valezan maintiendra aussi la semaine à 5 jours pour l'année scolaire 2017-2018.

En ce qui concerne la commune déléguée de Macot La Plagne, Christiane CHARRIÈRE explique que l'école de la Plagne souhaite à l'unanimité passer à 4 jours alors qu'à l'école de Macot, l'avis est mitigé. La semaine restera donc à 5 jours également pour la rentrée scolaire 2017-2018 puisqu'il faut l'unanimité des écoles de la commune pour passer à la semaine de 4 jours.

Elle ajoute que lors de la prochaine rentrée scolaire, un

vote devra avoir lieu dès le premier conseil d'école pour connaître la décision pour 2018 sachant qu'une commune pourra modifier les rythmes scolaires à condition que l'ensemble des écoles soit d'accord.

Monsieur le maire prévient les élus de bien réfléchir à la décision qui sera prise pour la rentrée 2018 car cela pourrait entraîner des départs. Christiane CHARRIÈRE estime que la décision devra être prise sur l'ensemble de la communauté de communes afin d'harmoniser les transports scolaires et les modes de garde.

La semaine de 5 jours est donc maintenue sur la commune de La Plagne Tarentaise pour la rentrée 2017-2018.

Ressources humaines

18. CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER À LA POLICE MUNICIPALE – ÉTÉ 2017

Considérant la nécessité chaque été de recruter un agent saisonnier affecté au service de Police Municipale, eu égard au surcroît d'activité occasionné par la saison estivale, madame Fabienne ASTIER propose pour la saison estivale 2017, la création de 1 poste comme suit :

- 1 Agent de Surveillance de la Voie Publique et Assistant Temporaire pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures du 4 juillet 2017 au 30 août 2017.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 42, pour : 42)

19. TRANSFORMATION DE POSTES

Monsieur Pierre GONTHIER explique que certains postes sont proposés à transformation au titre de l'avancement de grade des agents qui occupent ces postes. L'avancement de grade correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un cadre d'emploi. Il permet d'accéder à un niveau de fonctions et d'emploi plus élevés.

Le choix s'opère parmi l'ensemble des fonctionnaires d'une part qui remplissent les conditions fixées par le statut particulier du cadre d'emplois et d'autre part dont la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle justifient l'accès au grade supérieur.

Ainsi, 4 grades sont concernés par des transformations de postes au titre de l'avancement de grade à l'ancienneté :

- Transformation de 5 postes d'adjoints administratifs principaux 2ème classe en 5 postes d'adjoints administratifs principaux de 1ère classe à temps complet.

- Transformation de 4 postes d'adjoints techniques en 4 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe à temps complet.

- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

- Transformation de 3 postes d'agents spécialisés des écoles maternelles principaux de 2ème classe à temps non complet en 3 postes d'agents spécialisés des écoles maternelles principaux de 1ère classe à temps non complet, temps de travail identique.

Le conseil municipal approuve la transformation des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 42, pour : 42)

20. TRANSFORMATION D'1 POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE À TEMPS NON COMPLET EN 1 POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE À TEMPS COMPLET

Monsieur Pierre GONTHIER explique qu'actuellement, 2 ATSEM interviennent sur l'école de Bonconseil, à temps non complet, une le matin et une l'après-midi. Compte tenu du départ à la retraite d'un des deux agents, il est ainsi proposé la transformation du poste actuellement à 16h / semaine, en poste à temps plein, afin qu'un seul agent intervienne.

Le conseil municipal décide de la transformation du poste telle que proposée ci-dessus. (Votants : 42, pour : 42)

21. TRANSFORMATION DE 1 POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE À TEMPS COMPLET EN 1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ÈRE CLASSE À TEMPS COMPLET

Afin de mettre en adéquation le cadre d'emploi d'un poste quant aux missions confiées à l'agent, monsieur Pierre GONTHIER explique qu'il convient de transformer un poste de rédacteur en poste d'adjoint administratif. Ainsi, il est proposé au 4 juillet 2017 la suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet et la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet de manière concomitante.

Le conseil municipal approuve la transformation des postes telle que proposée ci-dessus. (Votants : 42, pour : 42)

22. CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM À TEMPS COMPLET POUR L'ÉCOLE DE VALEZAN — ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Compte tenu du nombre fluctuant d'enfants inscrits sur l'école de Valezan, monsieur Pierre GONTHIER explique qu'un poste permanent d'ATSEM ne peut pas être ouvert. Il est donc proposé de recruter un(e) ATSEM à temps complet 35 heures hebdomadaires, temps de travail annualisé, en qualité d'agent non titulaire pour la période du 31 août 2017 au 30 août 2018.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 42, pour : 42)

23. CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM À TEMPS COMPLET POUR L'ÉCOLE DE BELLENTRE — ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Compte tenu du nombre d'enfants inscrits sur l'école de Bellentre, ainsi que de la répartition des classes par niveau, monsieur Pierre GONTHIER explique qu'il convient d'ouvrir un poste d'ATSEM pour l'année scolaire 2017-2018. Il est ainsi proposé de recruter un(e) ATSEM à temps complet en qualité d'agent non titulaire comme suit :

- 1 ATSEM temps complet 35 heures hebdomadaires, temps de travail annualisé, pour la période du 31 août 2017 au 30 août 2018.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 42, pour : 42)

24. RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE EN CDD

Monsieur Pierre GONTHIER expose que la nouvelle organisation du service de restauration scolaire de la commune déléguée de La Côte d'Aime avec les travaux d'aménagement de la cuisine prévus cet été nécessite également une nouvelle organisation du temps de travail des agents.

Il propose, le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à savoir encadrement des enfants et entretien des locaux.

Le conseil municipal approuve la création d'1 poste d'adjoint technique à temps non complet 27/35ème temps de travail annualisé, du 10 juillet 2017 au 9 juillet 2018. (Votants : 42, pour : 42)

25. CRÉATION DE 2 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES À TEMPS NON COMPLET

Monsieur Pierre GONTHIER explique que deux postes d'adjoints techniques sous contrat arrivant à échéance et non reconductibles, sont proposés dans le cadre de la pérennisation de ces postes pour les services périscolaires de la commune déléguée de Bellentre.

Il est ainsi proposé les postes suivants :

- 1 poste permanent d'adjoint technique à temps non complet 31/35ème, temps de travail annualisé, à compter du 8 juillet 2017.
- 1 poste permanent d'adjoint technique à temps non complet 4/35ème, temps de travail annualisé, à compter du 8 juillet 2017.

Le conseil municipal décide la création des postes dans les conditions ci-dessus énoncées. (Votants: 42, pour : 42)

26. CRÉATION DE 2 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 1ÈRE CLASSE À TEMPS COMPLET

Dans le cadre des propositions d'avancement de carrière, monsieur Pierre GONTHIER propose au conseil municipal la création de 2 postes au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, comme suit :

- 2 postes permanents d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 4 juillet 2017.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus. (Votants : 42, pour : 42)

27. OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TEMPS NON COMPLET EN CDD.

Monsieur Pierre GONTHIER expose qu'une nouvelle organisation du service de police municipale va être mise en place avec notamment la dépenalisation des amendes de police. Il propose ainsi le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Il précise que ce poste pourra être financé avec la recette de la dépenalisation des amendes. Monsieur le maire insiste sur le fait que de percevoir à terme la recette des amendes n'entraînera pas une augmentation de la verbalisation.

Le conseil municipal approuve la création d'1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 20/35ème, du 10 juillet 2017 au 9 juillet 2018. (Votants : 42, Pour : 42)

28. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AU MULTI ACCUEIL « LES P'TITS BONNETS » — HIVER 2017/2018

Madame Christiane CHARRIÈRE rappelle que chaque hiver des agents saisonniers doivent être recrutés pour les services de la structure multi accueil crèche halte-garderie les p'tits bonnets, afin d'accueillir les enfants, dans les respects des normes de la PMI. Madame Christiane CHARRIÈRE propose ainsi la création des postes suivants, pour la saison d'hiver 2017-2018.

Elle précise que le nombre de postes est identique à celui de la saison 2016-2017, répartis comme suit :

6 Auxiliaires de puériculture ou Éducateurs de Jeunes Enfants ou infirmières puéricultrices :

- 1 pour la période du 2 au 20 octobre 2017 à 35 heures
- 1 pour la période du 6 novembre 2017 au 28 avril 2018 à 35 heures
- 1 pour la période du 4 décembre 2017 au 28 avril 2018 à 35 heures
- 3 pour la période du 11 décembre 2017 au 28 avril 2018 à 35 heures

5 Adjoints d'animation (CAP petite enfance) :

- 1 pour la période du 20 novembre 2017 au 28 avril 2018 à 35 heures
- 4 pour la période du 11 décembre 2017 au 28 avril 2018 à 35 heures

Selon les effectifs prévisionnels, certains postes pourront ne pas être pourvus.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus. (Votants : 42, pour : 42)

29. CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Considérant la nouvelle organisation du service de restauration scolaire de la commune déléguée de Bellentre à la rentrée 2017-2018, monsieur Pierre GONTHIER propose le recrutement d'un agent intervenant en renfort sur ce service, ainsi que sur les services périscolaires, selon les besoins de la collectivité.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique, non permanent, temps de travail 11/35ème du 1er septembre 2017 au 7 juillet 2018. (Votants : 42, pour : 42)

30. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AUX ACCUEILS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE — HIVER 2017/2018

Considérant la nécessité chaque hiver de recruter des agents saisonniers pour les accueils péri et extrascolaire de la commune déléguée de Macot La Plagne, madame Christiane CHARRIÈRE propose la création des postes suivants, pour la saison d'hiver 2017-2018. Le nombre de postes est identique à la saison dernière :

- 1 adjoint d'animation ou éducateur de jeunes enfants pour la période du 6 novembre 2017 au 28 avril 2018 : 35 heures, grade en fonction des candidatures
- 1 adjoint d'animation pour la période du 27 novembre 2017 au 28 avril 2018 : 35 heures
- 2 adjoints d'animation pour la période du 11 décembre 2017 au 28 avril 2018 : 35 heures.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus. (Votants : 42, pour : 42)

31. RECRUTEMENT D'UN CDD DE 7 MOIS POUR LE MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS

Madame Christiane CHARRIÈRE expose que la législation ne permet pas la possibilité d'embaucher des agents saisonniers plus de 6 mois sur 12 mois et que le taux d'encadrement des enfants accueillis au multi accueil les p'tits bonnets doit être assuré durant toute la période d'ouverture et particulièrement lorsque l'effectif augmente, à savoir du 2 octobre 2017 au 28 avril 2018. Elle propose, le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à cet accroissement temporaire d'activité, à savoir l'encadrement des enfants.

Le conseil municipal approuve la création de : 1 poste d'auxiliaire de puériculture, infirmière ou éducateur de jeunes enfants à temps complet, du 2 octobre 2017 au 28 avril 2018, recrutement en référence au grade selon le diplôme de la candidature retenue. (Votants : 42, pour : 42)

32. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2017-099 PORTANT CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS POUR LE CENTRE DE LOISIRS COMMUNAL — ÉTÉ 2017

Eu égard aux candidatures pour les postes saisonniers estivaux ainsi que des effectifs prévisionnels au sein du centre de loisirs communal « les Touch'à tout », madame Christiane CHARRIÈRE propose de modifier la délibération 2017-099 initialement libellée :

- 3 adjoints d'animation pour la période du 10 juillet au 1er septembre 2017 – 35 heures

REMPACES PAR :

- 1 adjoint d'animation pour la période du 10 juillet au 1er septembre inclus – 35 heures
- 1 adjoint d'animation pour la période du 10 juillet au 25 août 2017 inclus – 35 heures
- 1 éducateur de jeunes enfants pour la période du 10 juillet au 25 août 2017 inclus – 35 heures.

Le conseil municipal approuve la modification de la délibération 2017-099 portant création de postes saisonniers pour le centre de loisirs communal pour l'été 2017 comme proposé ci-dessus. (Votants: 42, pour : 42)

Travaux - Marchés publics

33. CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DE LA RD 86 À LA COTE D'AIME EN AGGLOMÉRATION

Monsieur Daniel RENAUD explique que pour des raisons de sécurité et afin de faire ralentir les véhicules en agglomération, la commune a souhaité mettre en place des aménagements type chicanes et séparateurs de voies sur la RD86 dans la traversée de Pierrolaz à La Cote d'Aime. Pour cela, il convient de délibérer afin de passer une convention avec le Conseil Départemental.

Monsieur le maire fait part à monsieur Daniel Renaud d'une demande des habitants concernant la mise en place d'un sens unique sur la route de Pré Boissy. Daniel Renaud répond que ce sujet est en cours de réflexion.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention à passer avec le Conseil Départemental. (Votants : 42, pour : 42)

34. CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DE LA RD 86 À VALEZAN EN AGGLOMÉRATION

Monsieur Guy PELLICIER explique que pour des raisons de sécurité et afin de faire ralentir les véhicules en agglomération, la commune a souhaité mettre en place des aménagements type chicanes et séparateurs de voies dans la traversée de Valezan. Pour cela, il convient de délibérer afin de passer une convention avec le Conseil Départemental.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention à passer avec le Conseil Départemental. (Votants : 42, pour : 42)

35. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DU MARCHÉ DE SERVICE CONCERNANT LES PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire rappelle que les galeries de Plagne Centre sont implantées pour partie sur du foncier communal et pour le reste sur du foncier privatif, copropriétés, regroupées au sein de l'union syndicale des copropriétaires et propriétaires de Plagne Centre (USCPPC).

Il propose de constituer, comme en 2011, un groupement de commandes avec l'USCPPC afin de lancer conjointement une consultation pour confier les prestations de nettoyage des galeries et ainsi d'assurer un gain de temps et une économie financière.

Une convention constitutive de groupement doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché. Elle désigne la commune comme coordonnateur. A ce titre, la commune est chargée d'organiser l'ensemble de la procédure de sélection des titulaires des marchés de service.

Une commission ad hoc sera constituée. Elle sera composée d'un membre titulaire de la CAO de la commune, désigné par le conseil municipal, et par un membre représentant l'USCPPC, désigné selon les règles qui lui sont propres et sera présidée par le représentant du coordonnateur.

Chaque membre du groupement s'engagera à conclure le marché avec les titulaires retenus et à conclure le marché à hauteur de ses besoins propres préalablement exprimés. Le groupement de commandes prendra fin à la signature des marchés de service.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la commune et l'USCPPC pour les prestations de nettoyage des galeries de Plagne Centre et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Le conseil municipal approuve la constitution du groupement de commande proposé. (Votants : 42, pour : 42)

36. REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE DE LA STATION DE PLAGNE CENTRE. ATTRIBUTION DU LOT 4

Concernant le marché «requalification de l'entrée de la station de Plagne Centre», monsieur Gérard MONTILLET explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 29/06/2017 pour attribuer le marché du lot 4 (Fondations spéciales. Soutènement provisoire et définitif).

Elle a arrêté le classement suivant :

| Rang | entreprise | Note /100 | Montant HT |
|------|-------------------------------------|-----------|--------------|
| 1 | Franki fondation - Solétanche Bachy | 95 | 1 049 375,00 |
| 2 | Eiffage Génie Civil - ETS Resirep | 83,57 | 1 088 232,00 |
| 3 | SGC Travaux Spéciaux | 42,62 | 1 115 800,00 |
| 4 | SPIE Fondations | 38,44 | 1 092 050,00 |

Le conseil municipal approuve le classement de la commission d'appel d'offres et l'attribution du lot 4 à l'entreprise Franki fondation - Solétanche Bachy dans le cadre de la requalification de la station de Plagne Centre. (Votants : 42, pour : 42)

37. SERVICE DE NAVETTES URBAINES PENDANT LA SAISON HIVERNALE SUR LES HAMEAUX ET STATIONS DE LA PLAGNE. AVENANT N°2 - LES CHARMETTES

Monsieur le maire rappelle les éléments suivants :

- du fait de la fusion des communes 3 marchés ayant le même objet (transport de personnes) sont en vigueur sur la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise :
- Navette station d'altitude (date de péremption décembre 2017)
- Navette Montchavin Les Côches (date de péremption décembre 2018)
- Marché précité - Les Charmettes (date de péremption décembre 2017)

La législation interdit le fait d'avoir plusieurs marchés séparés pour un même objet.

Monsieur le maire dit qu'il convient donc à court terme d'unifier ces trois marchés en un seul marché alloti. Il informe l'assemblée qu'en application des dispositions du II de l'article 77 de l'ancien Code des Marchés Publics, qui régit ce marché, il est possible de prolonger le marché des navettes «Les Charmettes» jusqu'au 1er décembre 2018 en considérant le cas exceptionnel que constitue la fusion des communes de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot La Plagne et Valezan.

Pour ce faire il est nécessaire d'établir un avenant au contrat qui n'aura aucune incidence financière car le marché initial était un marché à bon de commande sans minimum, ni maximum.

Le conseil municipal approuve l'avenant à signer au contrat des marchés des navettes «Les Charmettes». (Votants : 42, pour : 42)

38. SERVICE DE NAVETTES URBAINES PENDANT LA SAISON HIVERNALE SUR LES HAMEAUX ET STATIONS DE LA PLAGNE. AVENANT N°2 - STATIONS D'ALTITUDE

Monsieur le maire rappelle les éléments suivants :

- du fait de la fusion des communes 3 marchés ayant le même objet (transport de personnes) sont en vigueur sur la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise :
- Marché précité - station d'altitude (date de péremption décembre 2017)
- Navette Montchavin Les Côches (date de péremption décembre 2018)
- Navettes des Charmettes (date de péremption décembre 2017)

La législation interdit le fait d'avoir plusieurs marchés séparés pour un même objet.

Monsieur le maire dit qu'il convient donc à court terme d'unifier ces trois marchés en un seul marché alloti. Il informe l'assemblée qu'en application des dispositions du II de l'article 77 de l'ancien Code des Marchés Publics, qui régit ce marché, il est possible de prolonger le marché précité - stations d'altitude - jusqu'au 1er décembre 2018 en considérant le cas exceptionnel que constitue la fusion des communes de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot La Plagne et Valezan.

Pour ce faire il est nécessaire d'établir un avenant au contrat qui n'aura aucune incidence financière car le marché initial était un marché à bon de commande sans minimum, ni maximum.

Le conseil municipal approuve l'avenant à signer au contrat des marchés des navettes «stations d'altitude». (Votants : 42, pour : 42)

39. ACQUISITION DE DENRÉES ALIMENTAIRES DESTINÉES AUX RESTAURANTS SCOLAIRES ET STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE - AVENANT

Madame Christiane CHARRIÈRE rappelle que la cuisine centrale de La Plagne fournissait les repas des écoles et de la garderie de la commune historique de Macot La Plagne et qu'un marché à bon de commande avec maximum a été conclu avec la société Transgourmet pour la fourniture des denrées alimentaires nécessaires à la confection des repas.

A la rentrée 2016, la cuisine centrale a également fourni les repas de la cantine scolaire de la commune historique de La Côte d'Aime et qu'il est envisagé pour les années à venir de fournir les repas des écoles et des garderies de la commune historique de Bellentre.

Il convient donc de passer un avenant avec le titulaire du marché pour tenir compte de l'augmentation des denrées commandées. Cet avenant entraîne une augmentation du maximum prévu 200 000,00 € HT sur 4 ans au lieu de 160 000,00 € HT actuellement.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché «acquisition de denrées alimentaires destinées aux restaurants scolaires et structures de la petite enfance». (Votants : 42, pour : 42)

40. AMÉNAGEMENT DU FRONT DE NEIGE. LOT 2. AVENANT N°1

Monsieur Gérard MONTILLET informe le conseil municipal que le 16 janvier 2016 un avenant concernant le marché «aménagement du front de neige lot 2» a été signé et envoyé au contrôle de légalité sans que celui-ci n'émette aucune remarque.

Il s'avère que cet avenant engendrait une augmentation de 7,5% du montant du marché soit 35 322,22 € HT et que, par conséquent, le conseil municipal aurait dû donner son accord pour la signature de cet avenant.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché «aménagement du front de neige». (Votants : 42, pour : 42)

Urbanisme

41. SOCIÉTÉ CARRIÈRES DE LA PLAGNE: AVIS SUR ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur Patrice MEREL, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Gérard MONTILLET informe le conseil municipal qu'un dossier d'enquête publique a été ouvert en mairie de La Plagne Tarentaise du 26 juin 2017 au 1er août 2017 inclus. Le dossier porte sur une demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de carrière située sur le territoire de La Plagne Tarentaise. Le conseil municipal de La Plagne Tarentaise doit émettre un avis sur la demande formulée par la SARL Carrières de la Plagne, en vue d'être autorisée à continuer et étendre son exploitation. Le conseil municipal émet un avis favorable au dossier présenté. (Votants : 41, pour : 41)

42. VENTE D'UNE PARCELLE SITUÉE AU LIEU-DIT PRÈS BOZON

Monsieur Patrice MEREL fait part de la demande d'un particulier désirant acquérir la parcelle cadastrée 150 section B n° 1225 au lieu-dit Prés Bozon située sur un terrain communal.

Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle cadastrée 150 section B n° 1225 au lieu-dit Prés Bozon d'une surface de 188 m² au prix de 376 €. (Votants : 42, pour : 42)

43. ACCORD POUR LA CESSION DU BÂTIMENT L'ARNICA SITUÉ À LA ROCHE

Monsieur Patrice MEREL rappelle à l'assemblée la volonté de la collectivité de céder le bâtiment dénommé l'Arnica à la Roche. Cette démarche a fait l'objet depuis 2012 d'une procédure d'appel à projets, d'appel à candidatures sans qu'aucune solution viable ne soit présentée à la collectivité.

Patrice MEREL souhaite faire un petit historique de ce bâtiment :

- Le 19 mars 2012, la collectivité a procédé à un appel à candidatures pour une location-vente, qui a mené le conseil municipal de l'époque à retenir la SARL ABBJ, qui avait proposé un loyer de 30 000 € pour 22 mois avec un prix d'achat de 926 839 € aux termes de ce délai. Cette société a fait l'objet d'une liquidation le 17 juin 2014 sans que la collectivité n'ait pu percevoir la moindre somme.
 - Le 28 juillet 2014, la commune a relancé un nouvel appel à candidatures avec la fixation d'un prix de retrait évalué à 1 million d'euros pour une destination à vocation d'hôtel, résidence de tourisme ou centre de vacances. La proposition de Mikael Serise pour un montant de 800 000 € a été retenue mais n'a pas abouti pour des problèmes de financement.
 - Le 12 janvier 2016, suivi d'une relance le 30 mars 2016, un nouvel appel à candidatures a été lancé sans mention d'un prix de retrait : aucune offre n'est parvenue en mairie.
 - Le 23 novembre 2016, une personne intéressée par une éventuelle acquisition a demandé à la collectivité de bien vouloir lui permettre de visiter les lieux. Suite à cette visite, cette personne a décidé, après une étude approfondie du dossier de faire une offre d'acquisition de ce bien. Aujourd'hui, Patrice Merel explique que la Société BEWORLD SKI RESORT DEVELOPPEMENT a fait une offre. Il présente la proposition et les engagements de cette société :
 - Le projet :
- Il consiste en la réalisation d'une réhabilitation de qualité avec la mise en place d'une exploitation d'hébergement touristique pérenne en « appart hôtel » avec un restaurant indépendant et un espace détente.

- Hébergement :

Environ 12 logements représentant 80 lits chauds avec en plus, des lits pour le personnel. Les dates d'ouverture correspondront aux dates hivernales de fonctionnement des remontées mécaniques (ouverture de la station). Une ouverture sur demande en fonction de l'utilisation de la piste de Bobsleigh est aussi envisagée au cours du mois de novembre.

- Restaurant : de 50 à 60 places proposant un service à table et un happening de haute qualité.
- Espace détente : jacuzzi, spa de nage, sauna humide, bac d'eau froide, douche sensorielle générateur de chaleur et une à deux cabines de soins.
- 2 chalets

La Société BEWORLD SKI RESORT DEVELOPPEMENT propose l'achat du bâtiment l'Arnica au prix de 750 000 euros se décomposant en 600 000 € pour le bâtiment, versés à la signature de l'acte de vente et 150 000 € à terme dans les 24 mois de l'acte authentique. Monsieur le maire rappelle que ce bâtiment coûte à la collectivité entre 12 000 et 15 000 euros de fonctionnement pour la mise hors gel, électricité, etc.... Et le fait de le laisser sans occupation entraîne des détériorations importantes sur le bâtiment. Suite à l'interrogation de madame Patricia Bérard, monsieur Patrice MEREL répond que l'éventuel acheteur envisagerait une ouverture hiver 2018-2019 selon les modalités administratives.

Monsieur Pierre OUGIER n'est pas contre le projet mais va s'abstenir car il estime que le parking va manquer à l'utilisation de la piste de bobsleigh.

Le conseil municipal accepte l'offre proposée par la Société BEWORLD SKI RESORT DEVELOPPEMENT au prix de 750 000 € le prix se décomposant de 600 000 € pour le bâtiment, versé à la signature de l'acte de vente et 150 000 € à terme dans les 24 mois de la signature de l'acte authentique. (Votants : 42, pour : 41, abstention : 1)

44. ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU SÉZALET, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN

En vue d'agrandir le parking au lieu-dit Le Sézalet sur la commune déléguée de Valezan, et vu l'avis favorable du propriétaire, monsieur Guy PELLICIER explique que la collectivité souhaite acquérir la parcelle cadastrée 305 C n° 918. Monsieur Guy PELLICIER rappelle que ce parking est situé au départ de l'itinéraire de ski de fond.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée 305 section C n° 918 situé au lieu dit Le Sézalet d'une surface de 434 m² pour un prix global de 130,20 euros. (Votants : 42, pour : 42)

45. RÉVISION ALLÉGÉE N° 2 DU PLU DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE ET DÉFINITION DES MODALITÉS DE CONCERTATION

Monsieur Patrice MEREL explique que cette révision allégée du PLU a été initiée pour le projet de parking de Plagne 1800.

Il rappelle que la commune souhaite agrandir le parking bas de Plagne 1800 d'environ 250 places afin d'y accueillir le covoiturage et les voitures des saisonniers, ce qui permettrait de libérer du stationnement sur les stations. Il est également prévu quelques emplacements pour les camions-saisonniers.

Monsieur Patrice MEREL explique que le projet de parking se trouve en secteur N au PLU de la commune déléguée de Macot la Plagne, et qu'il convient de prendre en compte ce secteur au document graphique du PLU en l'indiquant en « Npk ». Le règlement sera alors modifié en

conséquence.

Le conseil municipal décide de prescrire la révision « allégée » n° 2 du PLU de la commune historique de Macot la Plagne, conformément au code de l'urbanisme. (Votants : 42, pour : 42)

46. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT - PARKING DE PLAGNE 1800

Dans le cadre du projet du parking de Plagne 1800, Monsieur Patrice MEREL explique qu'il est nécessaire de réaliser un défrichement en forêt communale bénéficiant du régime forestier et sur des terrains ne relevant pas du régime forestier. A ce titre, il convient de solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune déléguée de Macot La Plagne d'une surface de 17 027 m² sur les parcelles cadastrées suivantes :

Parcelle appartenant à la commune relevant du régime forestier : N 988 pour une surface à défricher de 16 512 m².

Parcelle appartenant à la commune mais ne relevant pas du régime forestier : N 312, N 1156 et une parcelle non cadastrée pour une surface à défricher de 486 m².

Parcelle appartenant à des propriétaires privés : N 983 appartenant au Département de la Savoie Direction des Routes pour une surface à défricher de 29 m².

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter pour ce projet une autorisation de défrichement d'une surface de 17027 m². (Votants : 42, pour : 42)

47. STADE DE LA BUFFETTE — DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT — LE SAUGET (BELLENTRE)

Monsieur Anthony FAVRE rappelle qu'un projet de neige de culture et enneigeurs a été lancé en collaboration avec la S.A.P. et le S.I.G.P sur la station de ski de Montchavin-La Plagne, commune historique de Belleentre, et qu'il nécessite un défrichement sur des terrains ne relevant pas du régime forestier ainsi que sur des parcelles privées.

Dans ce cadre, il convient de solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune déléguée de Belleentre d'une surface de 1 063 m² sur les parcelles cadastrales suivantes : Section K n° 133, n°134, n° 135, n° 136, n° 137 pour une surface totale à défricher de 1063 m².

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter pour ce projet une autorisation de défrichement d'une surface de 1063 m². (Votants : 42, pour : 42)

48. DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE TENNIS AUX COCHES

Monsieur Roger POUSSIN rappelle aux membres de l'assemblée le projet immobilier de la société GCC IMMOBILIER pour la réalisation d'un ensemble immobilier à usage de résidence de tourisme 3* aux Coches.

Il importe de procéder au déclassement du domaine public des tennis existants sur les terrains nécessaires à la réalisation de ce projet.

Monsieur Roger Poussin ajoute que ces équipements sportifs sont obsolètes et non utilisés depuis plusieurs années.

Le conseil municipal prononce le déclassement du domaine public, l'emprise des tennis existants sur le terrain cédé. (Votants : 42, pour : 42)

49. ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU PIED DE LA VILLE, COMMUNE HISTORIQUE DE VALEZAN

Monsieur Guy PELLICIER informe l'assemblée qu'il serait souhaitable d'acquérir une parcelle de terrain au lieu-dit Le Pied de la Ville sur la commune déléguée de Valezan. En effet, il a été constaté la présence d'un bassin communal et d'une chambre de vanne sur ce terrain. Le propriétaire de ce terrain a émis un avis favorable à cette vente.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée 305 section D n° 294 d'une surface de 40 m² au prix de 30€/m² située au Pied de La Ville. (Votants : 42, pour : 42)

50. ACQUISITION DE TERRAIN - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Roger POUSSIN expose à l'assemblée que la propriétaire de parcelles situées sur la commune historique de BELLENTRE d'une contenance totale de 3 944 m² (cf. liste jointe), envisage de vendre ses biens. Les terrains offrent un intérêt pour la commune de part leur situation géographique, situés au PLU en zone N, Ns et As (Bordure des pistes ou à proximité de chemins).

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Sections AB n°172 située à l'Orgère (Bellentre), AC n°127 située à l'Orgère du Plan, OG n°623 située au Bochet d'Arbet, OG n°1105 située à Les Bêches, OG n°1106 située à Les Bêches.

Le conseil municipal décide d'acheter ces parcelles d'une contenance totale de 3 944 m² sur la commune historique de Bellentre, au prix de 0.30 €/m², soit un total de 1 183.20€. (Votants : 42, pour : 42)

51. ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PRÉEMPTION — BONCONSEIL (BELLENTRE)

Suite à une Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en mairie, Monsieur Roger POUSSIN explique que la commune souhaite exercer son droit de préemption sur la totalité de la parcelle concernée située au milieu de Bonconseil. ce terrain est placé en emplacement réservé (ER) enregistré sous le n° 81, sur le règlement du Plan Local d'Urbanisme Cet emplacement correspond à « un aménagement de voirie » ayant pour destination l'intégration dans le domaine public d'un talus situé sur un terrain privé pour permettre l'élargissement d'une voie communale étroite. Ce droit de préemption permettrait de régulariser la situation foncière de la voirie communale.

Monsieur Roger POUSSIN indique que le propriétaire a validé cette cession par le biais de son notaire.

Le conseil municipal décide d'acquérir au prix de cinq cent euros, la parcelle cadastrée 038 section C 317 située à Bonconseil, pour une superficie de 17 m². (Votants : 42, pour : 42)

52. CONVENTION PORTANT SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAUX

Monsieur Roger POUSSIN fait part de la demande d'un propriétaire au lieu-dit Le Chanton (Commune déléguée de Bellentre) qui souhaiterait se raccorder aux réseaux d'eaux usées gérés par la collectivité. Pour ce faire, ce propriétaire va devoir passer sur du terrain communal. A ce titre, il convient de passer avec le propriétaire une convention portant constitution de servitude de passage de réseaux et raccordement au lieu-dit Le Chanton (Commune déléguée de Bellentre).

Le conseil municipal approuve la convention portant

constitution de servitude de passage de réseaux et raccordement au lieu-dit Le Chanton (Commune déléguée de Bellentre). (Votants: 42, pour: 42)

53. CONVENTION PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE — LIEU-DIT LE GOTHARD

Monsieur Roger POUSSIN expose qu'à la suite de la vente d'une maison située au lieu-dit Le Gothard parcelle section A n°1479 l'acquéreur doit effectuer des travaux pour sa résidence principale et la création de l'accès ; il demande à la commune une convention afin d'occuper une partie de la parcelle privative cadastrée 038 section A n°345 correspondant à un talus en bordure de route ainsi que le décaissement pour création de stationnement. Cette mise à disposition devant prendre la forme d'une convention d'occupation du domaine privé de la commune pour mise à disposition à titre gracieux.

Le conseil municipal approuve la convention d'occupation du domaine privé de la commune déléguée de Bellentre pour une mise à disposition à titre gracieux. (Votants : 42, pour : 42)

54. AVENANT À LA CONVENTION — MONTCHAVIN (BELLENTRE)

Monsieur Roger POUSSIN rappelle que la commune déléguée de Bellentre a conventionné avec la SARL ISOBAIL pour l'édification de cinq chalets « doubles » pour hébergements touristiques au lieu-dit Montchavin (zone UTz du PLU) ;

A l'issue de ce projet, une convention a été signée (en date du 11/09/2015) selon l'article L.342.1 et suivant du Code du Tourisme.

Monsieur Roger POUSSIN explique qu'il convient d'établir un avenant à la convention portant sur :

- l'article 4 de la convention, la SARL ISOBAIL a été substituée par une personne morale de son choix, en l'occurrence la SARL SNOW EDEN (représenté par M. Roman STAMM) ;
- Précision des conditions d'occupation pour les futurs propriétaires des chalets n°9 et n°10 pendant la saison touristique d'hiver.

Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention tel qu'il lui est présenté. (Votants : 42, pour : 42)

55. VENTE PARCELLE COMMUNALE — MONTORLIN (BELLENTRE)

Monsieur Roger POUSSIN, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Anthony FAVRE expose que les propriétaires d'une parcelle située sur la commune historique de Bellentre au lotissement de Champ Pollet, hameau de Montorlin (La Plagne Tarentaise), sont intéressés par la parcelle cadastrée 038 section C n°2099, pour une contenance totale de 220 m² appartenant à la commune et jouxtant leur propriété.

Il indique que le prix de vente appliqué sera de 6,40 €/m²; prix identique à la vente effectuée sur le même secteur.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour la vente à 6.40€/m² de la parcelle cadastrée 038 section C n°2099 pour une contenance de 220 m². (Votants : 41, pour : 41)

Questions diverses

INFORMATION SUR LA GESTION DES CINÉMAS ET DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT CINÉMA

Monsieur le maire informe les élus que la gestion des cinémas de Montchavin La Plagne, Plagne Bellecôte et de Plagne Centre sera assurée par la commune de La Plagne Tarentaise et supervisée par monsieur Anthony FAVRE.

Il demande si des conseillers municipaux de la commune déléguée de Macot La Plagne sont intéressés pour suivre la gestion des cinémas avec monsieur Anthony FAVRE. Mesdames Myriam MONTMAYEUR et Corine MICHELAS se proposent pour assurer cette mission.

LISTE DES MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics passés depuis le dernier conseil municipal. (CF Tableau)

NOMS DES RUES

Monsieur le maire souhaite connaître la décision prise par les communes déléguées concernant l'acceptation ou non de la mission proposée par la société La Poste pour la dénomination des rues de La Plagne Tarentaise. Concernant la commune déléguée de Bellentre, monsieur Anthony FAVRE indique que 40% des rues sont déjà nommées. Les 60% restant concernent les hameaux. La dénomination va être relativement facile à réaliser et le conseil communal de Bellentre a souhaité réaliser la mission en interne.

Monsieur Pierre GONTHIER indique que le conseil communal de la commune déléguée de Valezan souhaite également réaliser cette mission en interne.

Pour la commune déléguée de La Côte d'Aime, monsieur Daniel RENAUD précise que les rues sont déjà toutes

nommées. Il restera uniquement la numérotation donc cette mission se fera normalement en interne. La décision sera prise au prochain conseil communal.

Gérard MONTILLET indique que le conseil communal de la commune déléguée de Macot La Plagne a fait le choix de s'adresser à la société La Poste. En effet, il reste tous les sites d'altitude et vu la complexité de ce travail, il est préférable de s'adresser à des professionnels.

Monsieur le maire souhaite quand même rappeler l'importance de ce travail notamment pour la future mise en place de la fibre optique. Il demande ainsi aux communes déléguées de bien retourner le listing des rues et des numérotations afin que les services puissent faire des comparaisons et éviter des doublons.

Monsieur Anthony FAVRE soulève l'importance de partir sur le même type de numérotation (numérique ou métrique) sur l'ensemble des 4 communes historiques.

RALENTISSEURS

Madame Evelyne FAGGIANELLI fait part de la plainte d'une habitante de la rue du Crêt à Macot La Plagne par rapport aux véhicules qui roulent trop vite. Apparemment, la commune avait évoqué la mise en place de ralentisseurs. Elle demande quand cela va être réalisé. Monsieur Gérard MONTILLET répond que ces ralentisseurs seront mis en place avant la fin du mois de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé,
monsieur le maire lève la séance

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

| Procédure | Objet | Titulaire | Montant HT | Montant TTC |
|------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|--------------|
| MAPA 17/01 | Travaux de remplacement menuiseries bâtiments La Fontaine | ALP' FERMETURE | 28 219,53 € | 33 863,53 € |
| MAPA 17/02 | Parking Montméry | SAS MARCEL ALLEMOZ | 49 628,58 € | 59 554,30 € |
| MAPA 17/04 | Achat d'une désherbeuse | J.VAUDAUX | 36 753,00 € | 44 103,60 € |
| MAPA 17/03 | Travaux d'entretien des bâtiments communaux | ALEX DUCHOSAL | MARCHÉ À BON DE COMMANDE | |
| MAPA 17/06 | Extension réseaux Plangagnant | | | |
| | Lot 1 Génie civil réseaux et voirie | SN ERIC PERRIERE | 128 931,50 € | 154 717,80 € |
| | Lot 2 Câblage et éclairage public | BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES | 12 925,90 € | 15 511,08 € |
| MAPA 17/07 | Cantine La Côte d'Aime | | | |
| | Lot 1 Démolition | BONNEVIE VICTOR | 2 550,00 € | 3 060,00 € |
| | Lot 2 Gros Oeuvre | CONSTRUCTION SAVOYARDE | 2 055,00 € | 2 466,00 € |
| | Lot 3 Menuiseries intérieures et extérieures | LA BOUTIQUE DU MENUISIER | 23 297,02 € | 27 956,42 € |
| | Lot 4 Cloisons - doublages Faux Plafonds Peinture | BONNEVIE VICTOR | 16 866,80 € | 20 240,16 € |
| | Lot 5 Electricité | BATISSE ELEC | 13 372,45 € | 16 046,94 € |
| | Lot 6 Plomberie Sanitaire Chauffage Ventilation | DIMIER | 23 641,00 € | 28 369,20 € |
| | Lot 7 Sols souples | LOISEL WILLIAM | 4 466,88 € | 5 360,00 € |
| | Lot 8 Carrelage Faïence | VAL DÉCOR | 6 452,68 € | 7 743,22 € |
| | Lot 9 Serrurerie | FERRARIS MARCEL | 8 712,30 € | 10 454,76 € |
| | Lot 10 Mobilier de cuisine professionnel | ROUSSEY ET FILS | 4 471,00 € | 5 365,20 € |

LISTE DES AVENANTS

| N° avenant | Objet | Titulaire | Montant HT | Montant TTC |
|------------|------------------------------------------------------------------|------------------------|------------|-------------|
| 1 | Bains de Belle Plagne Lot démolition Avenant en plus value | CONSTRUCTION SAVOYARDE | 9 874,00 € | 11 848,80 € |

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL MACOT LA PLAGNE

CONSEIL COMMUNAL MARDI 25 AVRIL 2017 À 19H00

Présents : MM. Jean LUC BOCH, maire, Patrice MEREL, René ALLAMAND, Gérard MONTILLET, adjoints, Mme Christiane CHARRIÈRE, adjointe, Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, Myriam MONTMAYEUR, M. Pierre OUGIER
Absents-Excusés : MM. Laurent ASTIER, Richard BROCHE, Stefan KOUMANOV, Raphaël OUGIER, Mmes Sylvie BÉRARD, Séverine BRUN, Corine MICHELAS.

Départ de monsieur Joël OUGIER SIMONIN en cours de séance - excusé

Certains élus regrettent de ne pas avoir reçu l'ordre du jour.

1. PRÉSENTATION PAR AOM DE LA FÊTE DU VILLAGE

Les représentants de l'association AOM sont invités à faire la présentation du déroulement de la fête du village ainsi que du budget prévu.

Pour la 3ème année de « La Macotaise », le thème prévu est celui de la station de La Plagne de ses débuts à nos jours avec une exposition de machines dans le village.

Animations : mini-ferme avec poneys à l'entrée du village, voitures sur le parking vers l'école, un pôle spécial pour les enfants avec animations adaptées, monnaie frappée sur le thème de la station, descente de luge pour les enfants sur une bâche gonflable, descente du clocher, scierie mobile, restauration sur le parking habituel, animation avec 3 groupes (chants savoyards).

Associations : il a été demandé aux associations subventionnées par la mairie une participation pour les chars, les chants ou les stands. A ce jour retours positifs du foot, rugby, APE, club des sports et tennis.

Chars : 5 à 6 chars prévus, avec un défilé vers 10h30 et un en début d'après-midi vers 14h.

Sécurité : prévue pour le parking des véhicules aux entrées de Macot. Le dossier sécurité reste à voir avec le Major CASTELLANT. Les services de police et pompiers ont été informés. Pas de nécessité d'informer la sous-préfecture. Concernant le dispositif spécifique de blocage des entrées de la fête, elles restent à réfléchir, avec des blocages mobiles (accès sécurité) et fixes. Voir si les rondineaux sont acceptés.

Budget : pas de remarque particulière concernant les lignes budgétaires obligatoires (assurance, gardiennage, bureau de contrôle,...).

Pour le point animations : les élus demandent des explications concernant les écarts de tarifs entre les diverses prestations. Ils attirent également l'attention d'AOM sur la sono car Damien est en congés à cette date, il faut que l'AOM se rapproche de l'OT pour ce point.

Concernant la ligne budgétaire communication et principalement pour les plaquettes, les élus demandent à ce qu'un auto-financement puisse être trouvé. Il en est de même pour les bérêts.

Les copies des photos reviendront à la commune.

Concernant les points stands et exposants : les élus demandent à ce que les sculptures sur bois non reprises par l'exposant puissent être vendues lors de la fête.

Le conseil communal valide le subventionnement de l'association AOM à hauteur de 10 000 euros pour l'année 2017, et de manière globale (fonctionnement + organisation de la fête)

En 2018, les associations subventionnées par la collectivité devront participer à « la Mâcotaise » ou à une autre animation sur la commune, le cas échéant les associations qui refuseront de s'impliquer verront leur subvention diminuée. A inscrire dans les dossiers de demande de subvention.

PROJET CASCADE

Une convention tripartite entre le SDIS et les communes de La Plagne Tarentaise et Aime La Plagne est prévue, et en cours de rédaction.

Le SDIS souhaite un conventionnement avec la commune de La Plagne Tarentaise, les locaux étant situés sur cette commune. De ce fait une convention sera signée entre le SDIS et La Plagne Tarentaise et une seconde entre les communes de La Plagne Tarentaise et Aime La Plagne.

Les derniers chiffrages ont été reçus en fin de semaine dernière. Les locaux étaient de 400m² au départ, et les dernières surfaces transmises par le SDIS sont de 800 m². Les coûts ont donc été revus en conséquence.

Les montants à charge de la commune seront donnés en TTC au conseil municipal du 11 mai.

Une remarque est faite concernant les studios. A ce jour la répartition de ces acquisitions reste à définir avec le SDIS.

Concernant la collectivité, le projet est inscrit au PPI, pour le financement de cette opération, l'auto financement sera privilégié.

Les conventions vont maintenant s'établir entre les parties afin de contractualiser ces opérations.

BAINS DE BELLE PLAGNE

La démolition continue et des travaux de reconstruction sont anticipés avec une enveloppe financière disponible dans le premier marché.

Le marché principal de reconstruction a été mis en ligne le 19/04, le retour des offres est attendu le 11/05 et l'ouverture des plis s'ensuivra.

La livraison complète du centre n'est pas certaine au 15/12, mais la réalisation de certaines parties comme par exemple les bains « enfants » qui ne sont pas ouverts en saison hivernale pourra être décalée.

La concession de service a été mise en ligne. Le retour des offres est prévu pour le 16/06 à 12h et la désignation du prestataire pour le 1er septembre.

Concernant la partie budgétaire, l'élaboration du projet suit son cours.

PLACE PERRIÈRE

La place a été totalement évacuée. Il n'y a plus d'enrobés, tout a été retiré.

L'ouverture des plis de ce jour pour les lots 4 à 15 a été infructueuse. Le marché va être relancé au prochain CM. Urgence pour le lot 4, il est demandé aux techniciens concernés de lancer très rapidement ce lot.

Le bâtiment ne sortira pas complètement cette année. Seront faits les réseaux, terrassement et confortement.

La nouvelle consultation devrait permettre des propositions de tarifs plus bas. Monsieur le Maire souhaite que les élus réfléchissent à des idées d'aménagement des deux ronds-points. Sont émises les idées suivantes : 1 skieur en métal, 1 bobeur, 1 VTTiste, des plantations, 1 siège de TS avec un skieur en hier et un vélo en été.

ORDURES MÉNAGÈRES

La station a connu au cours de cette saison hivernale une situation inacceptable, le travail d'enlèvement des OM n'a pas été fait correctement, notamment à Belle Plagne et ces difficultés ont été régulièrement évoquées lors des

réunions de coordination de la station. Sur les réponses à apporter par les services de la COVA, une réunion est prévue le 15 mai.

L'ordre du jour étant épuisé,
monsieur le maire lève la séance

CONSEIL COMMUNAL MARDI 27 JUIN 2017 À 19H00

Présents : MM. Jean Luc BOCH, maire, Patrice MEREL, René ALLAMAND, Gérard MONTILLET, adjoints, Mme Christiane CHARRIÈRE, adjointe, Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, Myriam MONTMAYEUR, Corine MICHELAS,

MM. Stéfan KOUMANOV, Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN.
Absents-Excusés : MM. Richard BROCHE, Raphaël OUGIER, Mmes Sylvie BÉRARD, Séverine BRUN,

1. PRÉSENTATION DU PADD

Mme Nadège CHOMAZ, mandatée pour la révision du PLU fait la présentation du Plan d'aménagement et de développement Durable (PADD). Elle précise que ce document retrace les grandes lignes du projet politique.

Il est l'expression politique d'une volonté sur le devenir du territoire : clé de voute et ligne de conduite. Il définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et touristique et les loisirs.

Le PADD fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD devra justifier l'ensemble des règles mises en place. Le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation doivent être cohérents avec le PADD et les objectifs du PADD doivent être justifiés dans le rapport de présentation.

Elle précise également qu'une concertation avec la population est prévue avec notamment la mise en place du registre de concertation et une réunion publique afin de présenter les enjeux. Elle souligne que les demandes ou remarques doivent se faire dans l'intérêt général.

Approbation du PADD prévue à l'automne 2018

Les objectifs initiaux étaient les suivants :

- L'adaptation du document d'urbanisme aux lois Grenelle et ALUR, ainsi qu'aux nouveaux textes législatifs réglementaires, et évidemment au SCOT Tarentaise Vanoise, avec une veille juridique importante soulignée par Patrice MEREL.
- La réhabilitation du logement touristique
- La réhabilitation et la création de logements permanents et saisonniers.
- Le développement des actions liées au commerce, et à l'artisanat, aux PME et au tourisme.
- Répondre aux enjeux touristiques d'aujourd'hui et de demain.
- L'encouragement au développement démographique et résidentiel.
- Le renforcement de la qualité du cadre de vie par un développement harmonieux.
- La réalisation d'équipements publics d'infrastructure.
- La préservation des zones agricoles et naturelles, et l'identification des espaces remarquables et à protéger.
- La préservation des activités agricoles.

Madame Nadège CHOMAZ présente ensuite les 5 orientations déclinées en axes :

Orientation A « La valorisation / protection des ressources au cœur de l'attractivité du territoire »

Axe A1 « mettre en valeur les éléments caractéristiques de l'identité communale »

Axe A2 « renforcer la qualité du cadre de vie »

Axe A3 « préserver les activités agricoles »

Axe A4 « faire de la biodiversité un outil de valorisation/aménagement du territoire »

Axe A5 « réduire les risques et les nuisances » (eaux pluviales, assainissement, biodéchets...).

Orientation B « un développement démographique conforté mais maîtrisé ».

Axe B1 « encourager le développement résidentiel »

Axe B2 « optimiser le foncier pour atteindre un objectif de modération de la consommation d'espace »

Orientation C « renforcer un développement touristique « 4 saisons » cohérent et restructuré »

Axe C1 : « renforcer les valeurs identitaires »

Axe C2 : « Créer des pôles d'activités complémentaires »

Axe C3 : « Faciliter et améliorer la communication interne et externe »

Madame Nadège CHOMAZ précise que la communication et surtout la lisibilité restent à améliorer et qu'il s'agit de points très importants pour la commune.

Monsieur René ALLAMAND remercie Mme CHOMAZ pour cette remarque.

Madame Nadège CHOMAZ souligne que le fait de pointer certains points d'amélioration permet d'adapter le projet, le règlement.

Axe C4 : « Structurer l'offre touristique 4 saisons via un plan marketing expérientiel »

Axe C5 : « Poursuivre les projets d'aménagement structurants »

Orientation D « conforter l'activité commerciale et les services publics »

Orientation E « améliorer la mobilité et favoriser les déplacements doux »

Madame Corine MICHELAS demande si tous les projets listés ici seront réalisés. Madame Nadège CHOMAZ répond que c'est un objectif à 10 ans de projets réalisables. Elle souligne que les projets non intégrés au PADD ne pourront plus par la suite être réalisés.

PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION GEMAPI

Le directeur adjoint des services en charge des travaux et de l'urbanisme informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu mardi 20 juin à la COVA, en présence pour la COVA de son Président, de monsieur René LUISSET, et deux techniciens du directeur des services techniques de la commune de Peisey, du directeur des services techniques de la commune d'Aime et pour La Plagne Tarentaise de Messieurs Francis DANCRE et du directeur adjoint des services en charge des travaux et de l'urbanisme. A compter de janvier 2018, la compétence sera donnée aux intercommunalités en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Un organisme doit coordonner cela, mais sa forme et sa constitution ne sont pas encore actées.

Un bureau d'étude a été mandaté et afin que ce dernier puisse rendre son projet pour la fin d'année, il a transmis à la COVA un questionnaire à compléter avec un listing de ce qui a déjà été fait, ce qui est fait et reste à effectuer en ce domaine. Ce questionnaire est également transmis aux communes et aux services de l'état, en date du 20 juin pour un retour au 7 juillet. Choix a été fait pour la commune de ne travailler que sur les ouvrages qui traversent la commune et nos rivières.

Le directeur adjoint des services en charge des travaux et de l'urbanisme souligne que chaque commune va travailler à sa manière et que l'exploitation des données risque d'être peu pertinente. Dans tous les cas, c'est un processus encore long qui s'engage à ce jour.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN s'interroge sur ce questionnaire puisque, précise-t-il, ce travail a déjà été fait et transmis à l'APTV. Monsieur Patrice MEREL précise qu'effectivement ces données ont déjà été demandées il y a quelques années.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN est surpris que l'APTV n'ait pas transmis les données pour correction et que tout le travail soit à refaire.

PRÉSENTATION DE L'AVANCEMENT DU PROJET CUISINE CENTRALE ET TRAVAUX ÉCOLE PLAGNE CENTRE

Le directeur adjoint des services en charge des travaux et de l'urbanisme explique que de nouvelles chambres froides doivent arriver la semaine prochaine à la cuisine centrale afin de pouvoir préparer les repas pour l'école de Bellentre dès la rentrée de septembre 2017. Pour les autres travaux, une consultation sera lancée.

Des travaux à l'école de Plagne Centre sont prévus pour la mise aux normes ADAP, ainsi que pour la réorganisation de certaines classes dans le même temps. Une visite a été faite il y a quelques mois sur place et des plans doivent être préparés. Une grosse problématique est celle d'un ascenseur qui est préconisé vu la configuration du bâtiment. Le directeur adjoint des services en charge des travaux et de l'urbanisme travaille sur la possibilité de pouvoir récupérer un accès du côté des galeries.

SAS LE BONNET

Monsieur Patrice MEREL indique qu'une rencontre a eu lieu il y a 10 jours suite aux problématiques de cet hiver et un bilan positif a été présenté de la part de la SAS le Bonnet. Les animations proposées ont été notamment les suivantes : snow board mécanique, taureau mécanique, fléchettes géantes, groupes musicaux, ...

La communication n'a pas pu se faire de manière large, pour des raisons de délais, l'établissement ayant ouvert en début de saison.

L'animation water slide n'a pas été proposée pour des raisons notamment de température. La SAS le Bonnet s'engage à la mettre en place l'année prochaine.

Des travaux ont été demandés concernant l'aménagement de la terrasse afin de prévoir une différence de niveaux pour mise en place d'un « coin cosy » ainsi qu'une partie plus abritée selon les conditions météo lorsque des groupes viennent.

Il y a eu des problèmes lors de la 1ère soirée en début de saison. De ce fait, ils ne souhaitent pas proposer plus de 7 soirées par saison pour le respect de la tranquillité publique. D'autre part, un point est soulevé. Les demandes pour les soirées arrivent le lundi pour show le vendredi, et la commission rendant réponse en mairie se déroule le jeudi. Il y a un problème de délai. A étudier.

La SAS le Bonnet va travailler sur son programme d'animations pour l'hiver prochain qu'il ne souhaite pas communiquer à ce jour et précise que la communication sera

faite en conséquence cette année.

L'établissement sera ouvert cet été.

Monsieur le maire précise que l'établissement souhaite véritablement mettre la station en avant.

5. POINT TRAVAUX

Monsieur Gérard MONTILLET passe en revue les travaux en cours.

- Plangagnant : extension des réseaux d'eaux usées, eaux pluviales, réseaux secs et eau potable : les travaux commencés ont bien avancé. Ils s'arrêteront fin juin pour reprendre fin août.
- Parking 1800 : beaucoup d'imprévus pour l'élaboration. Défrichage prévu début septembre puis déblaiement. Le DCE sera envoyé la semaine prochaine. Une modification de la déclaration est prévue au prochain conseil municipal. En effet, les services ont mal été conseillés par la DDT, la commune devait solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichage sur la totalité de la surface et non sur les 50 places concernées. L'objectif est de 50 places disponibles pour cet hiver. Marion LIZEROUX demande si ces places seront payantes. Monsieur le maire répond par la négative.
- Front de neige : les travaux se terminent. Les travaux d'enrobés seront terminés cette semaine et la végétalisation est faite. La partie à droite du bâtiment « les cottages » n'est pas encore verte. Pour la partie gauche, ceci est normal car semé il y a peu de temps. Stefan KOUMANOV précise qu'il sera nécessaire d'être vigilants le temps que l'herbe prenne et que des filets ou rubalises pourraient être prévus. Gérard Montillet confirme en ajoutant qu'il faut prendre soin de ce secteur durant la pousse.
- Déviation : une réunion est prévue la semaine prochaine avec 3 nouveaux tracés.
- Place Perrière : la déviation des réseaux est quasiment terminée. La place est nette. Quelques sondages restent à effectuer. Des barrières vont être posées pour le terrassement. Plusieurs questionnements concernant l'état de la place pour cet été : Gérard MONTILLET répond qu'une réunion est prévue avec les socio-professionnels mardi 4 juillet en présence de la maîtrise d'œuvre.
- Bâtiment « les lodges » : en retard dû à des soucis avec les différents concessionnaires. Engagement pour la fin de l'année.
- Rond-point de la salle omnisports : un nettoyage est prévu afin de faire au mieux pour cet été. Marion LIZEROUX demande où en est le projet de décoration. Cette idée reste toujours à travailler et à adapter selon les saisons.
- DZ les Bouclets : La parole est cédée à René ALLAMAND : une réunion a eu lieu ce jour sur place afin de placer des points aux dimensions réelles de la plateforme. Luc NICCOLINO était présent afin de voir l'impact sur les pistes. Les agriculteurs pourront passer cet été. les travaux de mise en forme et enrobés sont prévus pour septembre. Exploitable au 15 septembre avec le calendrier actuel. A ce jour aucun éclairage prévu. Une autorisation de dépose sera obligatoire. Concernant le fonctionnement de la barrière idem actuellement.
- Pistes VTT : une nouvelle piste, la Chinouk, bassin Bellecôte / Belle Plagne. Le TS des Colosses sera ouvert 5/7j. Passage route des balcons jusqu'à la station puis jusqu'à l'arrivée du TS n'occasionne aucune gêne pour la SAP ni le groupement pastoral. Les services techniques sont remerciés pour les travaux réalisés pour les passages canadiens. Le balisage LPT est fait jusqu'à Bellentre. Monsieur René ALLAMAND précise que le Bike Park sera ouvert 7/7j et également durant le temps de midi. Les envers tourneront du 17 juillet au 17 août avec des portes vélos. La commune d'Aime travaille également sur une descente.

.Le télémétre est fermé cet été. De ce fait le TS de La Roche fonctionnera 2 jours par semaine. Marion LIZEROUX déplore que les anciennes pistes n'aient pas été maintenues sur le secteur. René ALLAMAND précise que cet été des VTTistes viendront sur le secteur avec l'UCPA. (Pistes des Arcs fermés)

Une réunion de débriefing est prévue à la fin de l'été. Monsieur René ALLAMAND conclut en rappelant que l'objectif est d'avoir des pistes de qualité et non en quantité, et qu'il faut les maintenir en état. Madame Patricia BÉRARD demande quel est le coût d'entretien des pistes. Monsieur le maire répond qu'il s'agit de la masse salariale correspondant aux 3 patrouilleurs VTT.

- Pump Track Bellecôte : très bel ouvrage opérationnel depuis ce jour. L'inauguration organisée par la commune et l'OT aura lieu le 9 juillet à 12h.
- Inauguration via ferrata à transmettre aux membres du conseil municipal. Prévue le 15/07/17.
- Stade Macot. Des travaux sont prévus pour l'arrosage automatique et la reprise des pelouses. Il sera fermé de septembre à mars. Une demande de la part de l'école est à préciser.
- Bains de Belle Plagne : les retours de prix trop élevés suite à la consultation par rapport à ce que la collectivité a retenu lors du choix du maître d'œuvre, le cabinet MAIRONI qui a sous-évalué le projet. Une relance a été effectuée. Les travaux sont donc retardés et le site n'ouvrira pas cet hiver.

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET

Monsieur le Maire annonce la demande de démission de Mme Sylvie BERARD, ce qui portera le conseil municipal à 52 membres. Il énonce les points prévus à l'ordre du jour du conseil municipal du 3 juillet où seront débattues 58 délibérations. Il propose la répartition des rapporteurs pour la commune déléguée de Macot.

Madame Christiane CHARRIÈRE s'interroge sur le rôle des commissions au vu de l'ordre du jour énoncé.

Une question concernant la délibération libellée : approbation d'un complément de subvention à l'association AOM : il s'agit d'un complément de subvention pour la fête du village. Madame Marion LIZEROUX précise que cette somme étant affectée à une animation, les fonds demandés doivent être justifiés ou donneront lieu au remboursement du trop perçu par l'association AOM à la collectivité.

Par ailleurs, un bilan complet devra être communiqué à la commune pour cette manifestation.

BILAN CRÈCHE VACANCIERS

Madame Christiane CHARRIÈRE présente un comparatif entre les saisons 2016-2017 et 2015-2016

Nombre d'heures : 12 044h contre 10 355h en 2015-2016

586 enfants accueillis en 2016-2017 contre 559 enfants en 2015-2016

1406 repas fournis en 2016-2017 contre 1041 en 2015-2016

Recettes : 82 106€ en 2016-2017 contre 69 837€ en 2015-2016

Un très bon bilan. Cette offre proposée aux touristes était vraiment importante. Cette année un nouveau service a été mis en place avec un «aide jardin» qui emmènent les enfants et vont les chercher à la garderie.

La halte-garderie « vacanciers » a également bénéficié cette année des vacances de la zone C en avril. Les heures d'accueil pour ce mois sont passées de 1214h en 2015/2016 à 1858h en 2016/2017.

Madame Christiane CHARRIÈRE précise que les agents jonglent avec les plages d'accueil afin de permettre, dès qu'une absence est signalée, d'accueillir un enfant sur liste d'attente.

22 places sont prévues la saison prochaine. Âge des enfants accueillis 5 mois à 6 ans.

POINT DÉNOMINATION DES RUES

Une personne du groupe La Poste est venue en réunion maire/Adjoints LPT afin de présenter une proposition de travail sur l'harmonisation du nom des rues de la commune. Il a été acté lors de cette réunion que chaque conseil communal devait en discuter avant toute décision. Cette harmonisation est obligatoire et ne peut être effectuée en interne précise Monsieur le Maire.

Budget prévisionnel : environ 15 000€ pour LPT

Avis du conseil : favorable à la proposition de La Poste.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrice MEREL rappelle qu'un conseil municipal, convoqué par décret, est prévu le 30 juin, en vue d'établir la liste des grands électeurs pour les élections sénatoriales du 24 septembre. Cette liste doit être paritaire.

Monsieur Patrice MEREL précise que si le quorum n'est pas atteint le 30 juin, le conseil municipal sera reconvoqué le 4 juillet, en plus du conseil municipal classique du 3 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé,
monsieur le maire lève la séance

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 14 JUN 2017 À 20H00

Présents : M. Pierre GONTHIER, maire, Mme Véronique GENSAC, MM. Guy PELLICIER, Bernard HANRARD, adjoints, Mme Chantal BERTRAND, MM. Sébastien MORIN, Bernard USANNAZ, conseillers municipaux .
Excusé : M. Christian CLEYRAT, conseiller municipal

URBANISME

Monsieur Pierre GONTHIER expose le dossier d'urbanisme à l'assemblée avant de commencer l'ordre du jour.

DÉCLARATION DE TRAVAUX (DP)

- PELHATRE Jacques et Joëlle: clôture bois sur parcelle D 65
Les élus ont émis un avis favorable au dossier.

ORDRE DU JOUR

PRIX LOCATION SALLES DES FÊTES

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle la dernière délibération prise en 2015 concernant les tarifs de location des salles de la commune de Valezan pour 2016. Les élus décident de reconduire les mêmes tarifs et les mêmes conditions

CORVÉE DU VILLAGE

Monsieur Bernard HANRARD propose pour l'année prochaine de revoir l'organisation de la corvée, étant donné le petit nombre de participants de cette année. Il propose de faire deux groupes : le premier nettoierait le village comme les années précédentes et le second participerait à l'entretien des sentiers. Ensuite tout le monde se retrouve autour d'un pot et de petits encas afin de renouer ces moments conviviaux que nous partageons les années précédentes. Madame Véronique GENSAC propose de réaliser que nous pourrions également faire un peu de fleurissement. Monsieur Guy PELLICIER répond qu'il ne faut pas empiéter sur le travail de Christophe le jardinier. Madame Véronique GENSAC : Bien au contraire, l'idée serait de le faire participer par ses conseils.

NUMÉROTATION ET NOMINATION DES RUES DU VILLAGE

Monsieur Pierre GONTHIER donne la parole à Monsieur Guy PELLICIER qui explique que ce n'est pas une obligation à ce jour mais qu'à l'avenir il faudra envisager ce travail qui facilitera la distribution du courrier, des colis et également l'intervention des secours. De plus, l'installation de la fibre optique imposera cette réglementation. Il propose de mettre en oeuvre avec l'aide de Monsieur Jean Christophe MARTINEZ responsable du service technique de La Plagne Tarentaise qui a réalisé cette opération sur plusieurs sites de la commune de Bellentre. Il ajoute que la poste d'Aime a proposé ses services à la commune de La Plagne Tarentaise pour l'étude de cette mission moyennant la somme de 16 000.00 euros TTC (pour l'ensemble de La Plagne Tarentaise). Le conseil à l'unanimité ne souhaite pas réserver une suite favorable à cette proposition. Monsieur Pierre GONTHIER rappelle qu'il est important d'associer les habitants du village à cette opération, en proposant dans un premier temps une réunion publique et de faire un point sur les noms déjà existants. Véronique GENSAC propose de travailler avec Monsieur Jean Christophe MARTINEZ.

AQUISITION PARCELLE C 918 POUR AGRANDISSEMENT PARKING DU "SÉZALET":

Monsieur Pierre GONTHIER récapitule les échanges entre Mme GLATIGNY Colette et la commune déléguée de Valezan pour l'acquisition de la parcelle C 918 au Sézalet en vue d'agrandir le parking moyennant la somme de 130.20 euros. Il précise que l'office notarial d'Aime est chargé de la rédaction de l'acte et que les frais seront à la charge de la commune. Cette transaction sera validée par délibération lors du prochain conseil municipal.

DIVERS TRAVAUX

Monsieur Guy PELLICIER récapitule les travaux en cours sur la commune de Valezan.

Auberge : il annonce qu'il a fait intervenir l'équipe d'astreinte à l'auberge pour réparer une fuite d'eau dans la buanderie. Les dégâts des eaux ont endommagé les toilettes du bar, les travaux de réparations seront réalisés par le service technique de la commune.

STEP : Le nettoyage des bassins a été fait (arrachage des orties et des mauvaises herbes) par l'équipe du service de l'eau. La membrane défectueuse a été remplacée sur tout le pourtour du bassin par l'entreprise SCIRPE, les frais de cette opération sont pris en charge par la garantie. Au niveau des voiles de séparation, la membrane est interrompue puisque l'ancienne membrane se trouve sous le béton, l'entreprise doit faire une proposition pour traiter le raccord entre la membrane neuve et le béton. Suite aux dégâts des eaux intervenus dans le local de la STEP et après le passage de l'expert, l'entreprise VEOLIA a été mandatée pour le remplacement de l'armoire électrique.

Bassins : Le service de l'eau et de l'assainissement est intervenu pour la réparation du bassin au fond du village et est actuellement en train de réparer la fuite du bassin près de chez Mme VALLET

Route des vignes : Le balayage de la route des vignes a été effectué par le service technique de La Plagne Tarentaise

Route de la montagne : L'entretien de la route en terre de la Lessière est programmé pour le mois de juillet.

COMMISSIONS

TRAVAUX

Monsieur Guy PELLICIER relate la réunion de la Commission de travaux, il précise que pour l'enfouissement des réseaux secs de Valezan, une rencontre avec le SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) est prévue avant toutes études.

TOURISME

Monsieur Bernard HANRARD résume les différentes réunions et indique :

- qu'un parcours (bleu) pour VTT électrique a été mis en place sur le Versant du soleil. Le départ se faisant à Aime pour se poursuivre dans les montagnettes de Valezan, La Côte d'Aime et Granier, et se terminant par la route de Grumailly (arrivée à Aime).
- que deux panneaux d'itinéraire GR (tracé des chemins et point d'orientation, affichage au dos) vont être installés à Valezan sur le parking à côté de l'auberge.

- que des toilettes publiques ont été installées au refuge de la Balme sur le territoire de La Côte d'Aime. Il précise également que l'ONF assurera cet été l'entretien des sentiers à La Côte d'Aime.

COMMUNICATION

Madame Véronique GENSAC rappelle que le site internet de la commune nouvelle est en cours d'élaboration et que le bulletin annuel retraçant le bilan de la fusion des communes avec le récapitulatif des activités de chaque commune historique est sur le point d'être terminé. Elle précise également qu'elle a fait remonter l'information concernant le problème de téléphone pour joindre les communes historiques.

ECOLE

Monsieur Pierre GONTHIER résume la réunion de l'école et indique que l'institutrice et l'Atsem ont fait un travail remarquable tout au long de l'année scolaire. Il précise qu'à la prochaine rentrée scolaire l'effectif sera de 15 élèves et que les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) seront maintenus. Des travaux sont à prévoir cet été, le changement des robinets poussoirs ainsi que la pose d'un radiateur dans la pièce de sieste des petits.

PERMANENCES ÉLECTIONS

Les élus ont confirmé le tableau de présence pour le dimanche 18 juin 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pierre GONTHIER donne lecture des différents courriers et demandes reçus en mairie

- Mme & Mr RONDIN Max et Mr USANNAZ Jacky ont adressé un courrier à la mairie en précisant que le projet de PLU n'apporte aucune solution au problème d'accès à leur maison. Une réponse leur a été faite dans le sens où une solution devra être trouvée ensemble ou avec l'aide d'un conciliateur de justice. Les élus proposent une réunion sur le terrain avec les personnes intéressées pour régler le problème.

- Mme ALLAIN Claire & Mr MAS François demandent un complément d'informations concernant le passage des réseaux d'assainissement sur leur terrain pour le raccordement des habitations en à amont de leur maison. Leur courrier a été transmis au service de l'eau et de l'assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise qui est chargé du dossier, une réponse leur sera faite prochainement.

- Maison Mr LEBONHOMME : une DICT (Demande d'Intention de Commencer les Travaux) et un arrêté de circulation ont été adressés en mairie par l'entreprise Constructel pour l'implantation d'une chambre télécom pour permettre le raccordement du téléphone à la maison de Mr LEBONHOMME. Les travaux sont prévus le 23 juin 2017, le trou dans la voirie sera bouché à ce moment là.

- Parcelle MARCHAND MAILLET Jean Paul : La commune de Valezan souhaite acquérir la parcelle D 294 (au fond du village) où se trouvent le bassin et la chambre à vannes. Les conjoints MARCHAND MAILLET sont d'accord pour vendre cette parcelle, les démarches sont en cours auprès du notaire d'Aime.

L'ordre du jour étant épuisé,
monsieur le maire lève la séance

COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEAISE

LE CENTRE DE LOISIRS LA PLAGNE TARENTEAISE

Le centre de loisirs de La Plagne Tarentaise a ouvert ses portes le 10 juillet 2017. Tout l'été, les animatrices accueillent les enfants des 4 communes déléguées. Ce ne sont pas moins d'une quarantaine d'enfants inscrits tous les jours en moyenne. Différentes activités sont proposées soit à Macot, soit à la Plagne suivant les jours. Le mardi, les enfants se retrouvent au plan d'eau pour une activité kayak ou pédalo, pour une journée vélo et baignade. Le lundi ou le mercredi, les animatrices accompagnent les enfants à La Plagne où les jeux de plein air sont rois : Piscine, trampoline, tir à l'arc, poneys.... Des journées à thème comme Koh Lanta, Fort Boyard ou kermesse sont organisées. Les bricolages et la peinture sont réservés pour les jours de mauvais temps. Les enfants s'amuse et profitent à fond de leurs vacances en découvrant de nouvelles activités.



DÉPARTS EN RETRAITE

Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise et Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Bellentre avaient convié début juillet les élus et le personnel à se réunir pour le départ en retraite de Marie-Thérèse Plassiard, Atsem à l'école de Bonconseil et Danièle Ougier, adjoint technique en charge du restaurant scolaire de Macot chef-lieu. Les deux maires ont remercié ces deux agents pour le travail et le dévouement dont elles ont fait preuve pendant ces nombreuses années passées au sein de leur commune respective. Chacune est repartie avec un bon d'achat et un bouquet de fleurs offerts par la collectivité.



COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE

DÉFIBRILLATEUR

Un nouveau défibrillateur a été mis en place sur la place du jeux de boule à Sangot, commune déléguée de Macot La Plagne.



Rappel des secteurs où vous pourrez trouver un défibrillateur sur la commune de La Plagne Tarentaise : Mairie de Macot, salle polyvalente de Macot, restaurant de La Roche, Point I Plagne 1800, Point I Plagne Centre, Point I Plagne Villages, Point I Plagne Soleil, Point I Plagne Bellecôte, Point I Belle Plagne, Ecole de Bellentre, La Poste de Montchavin, Les Côches, salle des fêtes de La Côte d'Aime, auberge de Valenzan. A venir, Ecole de Bonconseil

JOBS D'ÉTÉ

17 Jeunes ont été embauchés dans le cadre des jobs d'été sur la commune de La Plagne Tarentaise (Macot La Plagne et Bellentre). Durant le mois de juillet et d'août, certains ont travaillé à l'office national des forêts pour l'entretien des sentiers, tandis que d'autres étaient répartis dans les différents services techniques.



NOUVELLE RUBRIQUE !

Dès le prochain compte rendu du conseil municipal, chaque commission communale composée d'élus, ainsi que les équipes techniques qui travaillent au quotidien pour mettre en oeuvre leurs décisions seront mis à l'honneur chaque mois.

Petit rappel des commissions communales LA PLAGNE TARENTAISE :

COMMISSION URBANISME : FONCIER PATRIMOINE URBANISME SCOT PLU AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Responsables : Patrice Merel, Roger Poussin,

Membres : Patrice Merel, Roger Poussin, Pierre Gonthier, Freddy Buthod Garçon,

COMMISSION FINANCES : FINANCES PUBLIQUES, PROSPECTIVES ET PLAN PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENT, FISCALITÉ

Responsable : Séverine Brun

Membres : Séverine Brun, Pierre Gonthier, Daniel Renaud, Anthony Favre

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : RESSOURCES HUMAINES, HARMONISATION DES POLITIQUES RH

Responsable : Pierre Gonthier

Membres : Pierre Gonthier, Martine Hoen, Francis Dancre, Patricia Bérard

COMMISSION COORDINATION TOURISME/ ANIMATION LOCALE : TOURISME, COMMERÇANT US

Responsable : Bernard Hanrard

Membres : Bernard Hanrard, René Luiset, Patricia Marchand Maillet, Stefan Koumanov

+ commission spécifique sport : Valérie Ferrari et Laurent Astier

COMMISSION CHASSE FORÊT AGRICULTURE :

Responsable : Maryse Buthod

Membres : Maryse Buthod, Guy Pellicier, René Luiset, Joël Ougier Simonin

COMMISSION COMMUNICATION CULTURE :

Responsable : Véronique Gensac

Membres : Véronique Gensac, Martine Hoën, Sylvie Emprin, Evelyne Faggianelli

COMMISSION SOCIAL :

Responsables : Marie-Suzanne Groetzinger (Action sociale, génepy, ccas), Christiane Charrière (Enfance/petite enfance/alsh) et Martine Hoën (Affaires scolaires)

Membres : Véronique Gensac, Martine Hoën, Marie-Suzanne Groetzinger, Christiane Charrière,

COMMISSION DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES : WIFI, FIBRES, ZONES BLANCHES (RATTACHÉE À LA COMMISSION GESTION TECHNIQUE CI-APRÈS)

Responsable : Freddy Buthod Garçon

Membres : Freddy Buthod Garçon, Veronique Gensac, Yann Allain, Joël Ougier Simonin

COMMISSION GESTION TECHNIQUE DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES : SUIVI CHANTIER, ORGANISATION RÉGIES SERVICES TECHNIQUES, DÉNEIGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT FLEURISSEMENT ILLUMINATIONS

Responsable : Gérard Montillet

Membres : Gérard Montillet, Guy Pellicier, Charles Bouzon, Anthony Tresallet

FLEURISSEMENT 2017

Un grand bravo à l'équipe des espaces verts pour leur travail, aux services techniques pour la réalisation de l'ensemble des bacs en bois et du mobilier urbain, aux enfants de la commune déléguée de Macot la Plagne pour les décors (abeilles, papillons....) et merci à Malou et René Bérard pour les mannequins.



LA PLAGNE

INAUGURATION PUMP TRACK

Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise a inauguré la pumptrack de Plagne Bellecôte dimanche 09 juillet 2017 en présence de Vincent Rolland, député et vice-président du conseil départemental, de Christiane Charrière, Patricia Bérard, Gérard Montillet, Patrice Merel et Roland Richermoz, élus de La Plagne Tarentaise.

Les amateurs de sensations de tous les âges et de tous les niveaux pourront ainsi se donner rendez-vous sur ce nouveau terrain de jeu, en accès libre, en VTT, BMX, trottinette, skateboard, roller ou draineuse.

Cet équipement est unique en Tarentaise et surtout à cette altitude. Merci à l'association M In Bike et Simon Masi pour les démonstrations.



Inauguration pump track en présence de Jean Luc Boch maire de La Plagne Tarentaise, Vincent Rolland, député de la Savoie, Mmes Christiane Charrière, Patricia Bérard, MM. Gérard Montillet et Patrice Merel, élus à La Plagne Tarentaise, ainsi que MM. Séverin Garcia, chargé de développement touristique à l'office du tourisme de la Grande Plagne et Loïc Hardouin, directeur technique à La Plagne Tarentaise.

INFO TRAVAUX - PLAGNE CENTRE ET BELLE PLAGNE

«Les bains de Belle Plagne»

Les travaux ont débuté à l'intérieur du bâtiment. L'installation du chantier extérieur a eu lieu le 07 août 2017. A partir du 16 août 2017, la grue sera mise en place. Une bonne partie des travaux se dérouleront durant l'automne 2017. L'ouverture de la structure est prévue entre juin et décembre 2018.



«La Place Perrière»

La première tranche des travaux concernant la déviation des réseaux s'est terminée la semaine du 1er août. Les travaux vont se poursuivre avec la 2e tranche jusqu'au 1er novembre : Réalisation des fondations spéciales des bâtiments et ouvrage de soutènement de la RD 221. L'installation de chantier est en cours et sera finalisée avant la fin août.



COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE

FÊTE DE L'ÉCOLE DE MACOT CHEF-LIEU

Musique et théâtre pour la fête de l'école de Macot chef-lieu qui a eu lieu le 19 juin. Des talents sont nés...



COMMUNE DELEGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

LA SAINT LAURENT

Beaucoup d'animation ce dimanche 30 juillet autour et dans la salle des fêtes de la Côte d'Aime.

Dès 9 heures, les douze exposants du vide-grenier attiraient les premiers clients qui en profitaient pour visiter les différentes expositions. Le vin d'honneur offert par le club de l'Amitié a rassemblé beaucoup de monde ainsi que le stand des vignes de Tarentaise pendant que les enfants profitaient du château gonflable.

Tout l'après-midi, chacun a pu admirer les expositions de patchwork, peinture sur ardoise, cartes postales personnalisées et divers fabrications des membres du club ainsi que des démonstrations de fabrication de paniers en osier et de dentelle sous les doigts agiles de la dentelière. On a pu voir aussi un tourneur sur bois et un sculpteur au couteau sur bois.

Comme tous les ans à la fête du village, l'Ecole d'autrefois a connu une belle affluence pour passer «Le Certificat»! Les places manquaient! Les Tétrasyres, groupe vocal d'hommes, ont animé tout l'après-midi avec des

chants traditionnels.

Rien ne manquait en cas de petit creux grâce au camion de La cuisine du Soleil, du stand de pâtisseries et de la buvette. Une belle fête organisée et animée par les bénévoles du Club de l'Amitié et du Syndicat d'initiative de la Côte d'Aime.



LA SOCIALE

Salle comble pour le film « La sociale » présenté par Michel Etievent. La salle des fêtes de la Côte d'Aime était bien pleine pour recevoir l'historien Michel Etievent, invité par le Syndicat d'Initiative dans le cadre des vendredis de l'été pour présenter le documentaire « La sociale ». Un film phénomène qui vient de dépasser les 200 000 entrées dans les salles de France et de l'étranger, et qui conte la belle histoire d'une de nos plus belles conquêtes : la sécurité sociale. Mêlant tout à la fois la rigueur historique, l'archive, l'image rare, les témoignages émouvants des bâtisseurs, le film permet de comprendre avec pédagogie et talent l'aventure qui a permis de donner à tous les français la dignité en mettant l'homme à l'abri du besoin et des insécurités des lendemains.

Michel Etievent, historien, acteur et scénariste du film répondait ensuite au fil d'un débat fécond, à une foule de questions d'un public ravi en appétit de connaissance, et notamment sur l'apport fondamental d'Ambroise Croizat, enfant du pays et longtemps injustement oublié. Ministre du travail du général De Gaulle

à la libération, celui que l'on a appelé « le ministre des travailleurs » est en effet à l'origine d'un nombre considérable d'acquis sociaux qui font la belle identité française enviée dans le monde entier.



COMMUNE DELEGUÉE DE VALEZAN

FÊTE DE L'ÉCOLE

Le samedi 24 juin a eu lieu la fête de l'école de Valezan. Une manifestation qui a permis de rassembler le village, leurs familles et leurs amis autour d'un spectacle magnifique de près d'1h30 !!! Les 10 élèves de Valezan ont rythmé un enchaînement de 11 tableaux différents pour nous faire partager «un tour du monde entre amis», alternant chants, danses et pièces de théâtre. Suite à cela, tous les enfants présents ont pu jouer sur les différents jeux de kermesse mis à disposition comme la pêche aux canards, chamboule - tout, jeux de lancer ou de stratégie...

En parallèle, l'APE de Valezan a proposé une buvette chaleureuse et un barbecue qui permis à tous de prolonger la soirée de la manière la plus conviviale et festive. L'équipe éducative et l'association des parents d'élèves remercient la mairie de la Plagne Tarentaise, Mr le maire de Valezan, les agents du service technique, les habitants du village et tous les parents bénévoles qui ont oeuvré à la réussite de cette fête de fin d'année. Au nom de l'école nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances, et rendez-vous l'année prochaine!



COMMUNE DELEGUÉE DE BELLENTRE

FÊTE DES ÉCOLES DE BELLENTRE ET BONCONSEIL

La fête des écoles de Bellentre et Bonconseil a eu lieu le 28 juin dernier. Chants, danses et sketches sur le thème de la laïcité se sont succédés avant de partager en soirée gâteaux et boissons dans le préau de l'école de Bellentre.



PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Bellentre tiendra des permanences en mairie les :

Vendredi 22 septembre 2017 8h30-11h30

Jeudi 19 octobre 2017 16h00-19h00

Vendredi 24 novembre 2017 8h30-11h30

Vendredi 15 décembre 2017 8h30-11h30

En cas d'empêchement, monsieur le maire de la commune déléguée de Bellentre pourra être remplacé par un adjoint.

Jeudi d'Aime 24 août 2017

Mecano Ola - Théâtre de verdure 21h - Gratuit
(repli salle de spectacle si temps incertain)

Festiplagne Du 21 au 24 août 2017

A chaque jour son univers !
Pour le plaisir ou par goût du challenge, les familles découvriront les nombreux ateliers inédits proposés pendant les 4 jours de l'évènement en accès gratuit. Chaque jour, elles seront invitées à découvrir une nouvelle station avec une thématique différente.
Lundi 21 août à Plagne Aime 2000 : Dinosaures
Mardi 22 août à Plagne 1800 : Mousquetaires
Mercredi 23 août à Plagne Villages : Pirates
Jeudi 24 août à Belle Plagne : Neige, suivie de la soirée de clôture et de la remise des prix du challenge.

Conférence «**Famille presque zéro déchet**» 12 octobre 2017 à 18h45

salle polyvalente de Macot chef lieu
organisée par la communauté de communes des Versants d'Aime
Comment passer de 390 kg à 3 kg de déchets par an et par personne ? Jérémie Pichon, auteur du livre du même titre, vient nous exposer avec beaucoup d'humour les conseils pratiques expérimentés par sa famille lancée dans l'aventure du zéro déchet.
Gratuit

Conférence 20 octobre 2017

salle polyvalente de Macot chef lieu
organisée par l'association des Vergers de Macot
Conférence de Dédé le jardinier
Thème : «l'intelligence végétale»

Nouveau site internet La Plagne Tarentaise

La Plagne Tarentaise se dote d'un nouveau site internet qui sera mis en ligne à l'automne 2017. Toutes les informations et actualités des quatre communes déléguées seront disponibles sur un seul et même site.
Une commune - une adresse :

www.laplagne-tarentaise.fr

Portraits d'habitants

La Maison des Arts des Versants d'Aime cherche des bénévoles pour se faire tirer le portrait (voir pièce-jointe). En vue de l'exposition « Portraits d'habitants » qui débutera le 12 janvier 2018, le photographe François Aubonnet va partir à la rencontre des habitants de la Communauté de communes des Versants d'Aime pour réaliser leur portrait.

La Maison des Arts vous invite donc, si vous souhaitez enrichir l'exposition et que vous habitez à Aime-La-Plagne, La Plagne Tarentaise, Landry ou encore Peisey-Nancroix, à contacter le 0479554027 ou à envoyer un mail à lamaisondesarts@versantsdaime.fr.

Participation citoyenne

Un dispositif de participation citoyenne en lien avec la gendarmerie nationale suite à une recrudescence d'actes de vandalisme, de cambriolages et de délinquance visant les biens publics et privés a été mis en place sur la commune de la Plagne Tarentaise.

Si vous êtes intéressés pour participer à ce dispositif, vous devez prendre contact avec la brigade de gendarmerie d'Aime La Plagne au 04.79.55.61.17

TRAVAUX D'ÉLAGAGE

La commune de La Plagne Tarentaise vous informe que la société Enedis a mandaté la société Cabanel Élagage pour réaliser des travaux d'élagage autour de leurs lignes électriques haute tension :

- Les Coches - Aime La Plagne
- Aime - Macot La Plagne
- Aime - Plagne Villages

Les travaux d'élagage engagés ont pour objectif d'assurer la sécurité des tiers et des ouvrages, ainsi que d'améliorer la qualité de fourniture d'électricité auprès des habitants. Ils auront lieu durant la période du 07/08/17 au 07/10/17.

DÉJECTIONS CANINES

La commune de la Plagne Tarentaise rappelle que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène. Tout propriétaire ou possesseur d'un chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal. Les contrevenants s'exposent à une amende de 35 euros (article R632-1 du code pénal). Les chiens doivent être également tenus en laisse.

LAVAGE DES VOITURES

La commune de La Plagne Tarentaise rappelle que le code de la santé publique interdit le déversement d'eaux usées non domestiques dans le circuit de récupération d'eaux fluviales/égouts. Par conséquent, tout lavage de voiture dans les bassins publics est passible d'une amende.

ECOBUAGE

Nous vous rappelons que l'arrêté préfectoral n°2017-0248 interdit en tout temps le brûlage des végétaux à l'air libre sur l'ensemble des départements de la Savoie.

Par ailleurs, l'écobuage est une pratique réglementée et contrôlée et doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la mairie.